

60 000 armes automatiques échappent à la loi

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Quelque 60 000 armes automatiques converties en armes semi-automatiques seront exemptées de l'interdiction complète prévue par le projet de loi sur le contrôle des armes à feu.

Voilà en effet le chiffre approximatif fourni à La Presse par Me Richard Mosley, haut-fonctionnaire au ministère de la Justice.

Le projet de loi doit interdire complètement ce type d'armes, mais il prévoit cependant soustraire à cette provision tous les « collectionneurs véritables » qui se seront procurés de ces armes avant le 1^{er} octobre 1992.

À l'origine, le projet de loi prévoyait fixer la date limite au 1^{er} décembre 1991, mais il a été amendé hier soir pour que cette limite soit reportée au 1^{er} octobre

1992. Le projet de loi prévoit toutefois que seuls les « collectionneurs véritables » — la définition devra être précisée par le Conseil consultatif sur les armes — pourront les garder et qu'elles devront être enregistrées.

Devant le comité législatif qui examine le projet de loi C17 déposé au printemps par la ministre de la Justice, Kim Campbell, Me Mosley a dit qu'il s'agissait probablement d'exempter ainsi quelque 50 000 armes automatiques converties. Mais à l'extérieur du comité, interrogé à nouveau sur ces données, et sur la prolongation du délai, Me Mosley a admis qu'il pouvait s'agir de 60 000 armes.

Celui-ci a cependant tenu à indiquer qu'il était très difficile de fournir des données précises à ce sujet et que, normalement, le nombre de ces armes ne devrait pas avoir augmenté de façon importante depuis un an puisque les douaniers canadiens ont reçu l'ordre de ne

plus les laisser passer à la frontière.

Le député néo-démocrate Ian Waddell, les deux députés libéraux Bob Kilger et Fred Mifflin ainsi que la députée du Bloc québécois Pierrette Venne (qui n'a pas le droit de vote au comité) désiraient éliminer complètement cette exemption.

« Je veux bien comprendre les droits des chasseurs, des sportifs, etc... Mais là, c'est une clause pour protéger les droits des collectionneurs. Des personnes qui aiment ces engins. Mais voulez-vous me dire pourquoi est-ce que leurs droits devraient être une priorité? » a lancé Ian Waddell à l'extérieur du comité. Selon lui, ces armes qui seront prohibées dans un an devraient toutes être sorties complètement de la circulation: confisquées, ou achetées par le gouvernement.

Suzanne Laplante-Edwards, mère d'une des victimes du massacre de Polytechnique et membre active de la Coalition pour le contrôle des armes, est aussi

vigoureusement opposée à cette provision du projet de loi. Selon elle, c'est un encouragement à l'achat massif de ces armes durant la prochaine année. « Et qui sait, les marchands vont probablement les mettre en solde », a-t-elle lancé cyniquement.

En outre, un amendement rédigé par Me Venne, mais présenté par M. Waddell, qui prévoyait l'enregistrement systématique de toutes les armes à feu en circulation au pays a été jugé irrecevable par le président du comité. « C'est inconcevable qu'on soit capable de dire combien il y a d'armes et de chiens dans une ville, mais qu'on soit incapable de savoir combien il y a d'armes à feu! » a déclaré Mme Venne, visiblement déçue. L'enregistrement obligatoire est l'une des exigences fondamentales du lobby pour le contrôle des armes. La députée conservatrice de Montréal Nicole Roy-Arcelin, qui suit le comité depuis le début, n'a pas pu s'y rendre hier, occupée par un

projet de loi en Chambre. Elle a été remplacée par la députée Lise Bourgault, d'Argenteuil-Papineau, qui participait ainsi pour la première fois aux travaux du comité.

Joint par téléphone, Mme Roy-Arcelin s'est dite très malheureuse de cette situation, sachant notamment que les membres de la Coalition pour le contrôle des armes comptaient sur sa présence, en tant que femme montréalaise et québécoise. Mais la députée a précisé qu'elle n'avait sincèrement pas eu le choix. « Même si j'avais voulu mettre toute la priorité là-dessus, les règlements m'obligeaient à être en Chambre », a-t-elle expliqué.

Interrogée sur la façon dont elle aurait voté au sujet de l'amendement sur la clause d'exemption pour les armes semi-automatiques des collectionneurs, elle a répondu qu'à son point de vue, ce n'était pas vraiment la provision la plus « intéressante » du projet de loi.

Dobbie-Castonguay: les Inuit remettent leur participation en question

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

« Déconcerté » par les messages contradictoires du gouvernement concernant la reconnaissance constitutionnelle du droit « inhérent » des autochtones à l'autodétermination, le regroupement national des Inuit remet maintenant en question sa participation aux travaux du comité Dobbie-Castonguay.

C'est en effet ce qu'a confié à La Presse Rosemarie Kuptana, présidente de Inuit Tapirisat du Canada, qui représente les 32 000 Inuit.

« Pour le moment, nous devons d'abord entendre le premier ministre lui-même, nous assurer qu'il y aura moyen de discuter de la reconnaissance de nos droits inhérents durant le processus constitutionnel et devant le comité », a-t-elle déclaré.

L'Assemblée des premières nations, le plus imposant regroupement national avec ses quelque 650 000 membres, a déjà fait savoir que sa participation au processus consultatif mis en place par Ottawa était conditionnelle à une manifestation d'ouverture de la part du gouvernement concernant la reconnaissance constitutionnelle des droits « inhérents » des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Mais les propos tenus le week-end dernier à Winnipeg par le premier ministre ont semé l'inquiétude chez les Inuit et les forcent maintenant eux-aussi, à remettre leur participation en question, a expliqué Mme Kuptana.

Brian Mulroney a déclaré au moment de cette visite qu'il rejetait la possibilité de reconnaître le droit « inhérent » des peuples autochtones à la souveraineté.

Les autochtones demandent depuis bien des lunes la reconnaissance constitutionnelle de leur droit « inhérent » à la souveraineté, une souveraineté qu'ils exerçaient avant l'arrivée des colons

et qu'ils affirment n'avoir jamais abdiquée. Ils veulent négocier une forme d'autonomie autochtone au sein du Canada à partir de cette prémisses, comme ce fut fait aux États-Unis à partir du 19^e siècle. Ils ne veulent pas négocier selon le modèle qu'Ottawa leur propose dans ses dernières offres constitutionnelles, pour se voir déléguer des pouvoirs sujets à la Charte canadienne des droits et chapeautés par les lois fédérales et provinciales.

Selon Mme Kuptana, si les Inuit ont malgré tout réagi assez positivement, de prime abord, aux offres fédérales déposées il y a deux semaines et qu'ils ont maintenu jusqu'à présent leur engagement à participer aux travaux du comité Dobbie, c'est que le ministre aux Affaires constitutionnelles, Joe Clark, leur avait toujours parlé d'une ouverture éventuelle à la reconnaissance des droits « inhérents ».

« Quand nous parlons aujourd'hui du droit à l'autonomie gouvernementale, nous ne parlons pas d'introduire quelque chose de nouveau. Nous parlons de reconnaître un droit que les peuples autochtones ont exercé librement durant des siècles avant l'arrivée des Européens », leur avait d'ailleurs déclaré le ministre Clark, dans un discours prononcé à Kingston le 9 septembre dernier.

Les Inuit pensaient donc qu'ils auraient la chance d'aborder la question devant le comité Dobbie-Castonguay.

Mais les dernières déclarations de M. Mulroney les laissent aujourd'hui interloqués et songeurs. Et ils tiennent à lui rappeler que leur enthousiasme du départ n'a jamais signifié en rien que les Inuit étaient prêts à abandonner leurs revendications fondamentales.

« Nous ne tenons pas du tout à faire avorter le dialogue. Mais pour le moment nous nous devons d'attendre. Le premier ministre nous a acculés au mur », a déclaré Mme Kuptana.



Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Joe Ghiz (à gauche), a comparu hier devant le comité Dobbie-Castonguay. Il apparaît en compagnie des co-présidents du comité, le sénateur Claude Castonguay et la députée Dorothy Dobbie.

Joe Ghiz est prêt à accorder au Québec tous les pouvoirs pour protéger sa culture

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
CHARLOTTETOWN

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard appuie le concept de société distincte et recommande « que tous les pouvoirs constitutionnels nécessaires soient accordés au Québec pour protéger et promouvoir sa langue et sa culture. »

Par contre, affirme M. Joe Ghiz, si le droit à la propriété est inscrit en bonne et due forme dans le texte constitutionnel, son gouvernement n'aura pas d'autre choix que d'utiliser la formule de retrait pour se soustraire à une politique « qui pourrait créer de sérieux problèmes d'ordre économique, social et environnemental dans notre province ». La mise en oeuvre de cette proposition reviendrait « à mettre en vente notre province et nous craignons qu'on trouve très rapidement preneur. »

C'est dans un climat serein, où régnait une sorte de camaraderie, qu'a témoigné hier M. Ghiz à la première étape d'un itinéraire pan-canadien que suivra d'ici la mi-décembre la Commission du Sénat et de la Chambre des Communes sur la constitution. Si, dans l'ensemble, le premier ministre libéral donne son aval aux orientations du document « Bâtir ensemble l'avenir du Canada », il propose par contre quelques modifications pour mieux l'adapter à la plus petite des provinces canadiennes.

Depuis que l'île Saint-Jean a été rebaptisée Île-du-Prince-Édouard en 1799, le gouvernement de Charlottetown a toujours dû faire face à l'épineuse question de la propriété terrienne.

Aujourd'hui, des lois strictes limitent la vente des terrains. Pour le premier ministre Ghiz, la proposition fédérale remettrait tout en cause. « L'absence d'équilibre entre les droits de la collectivité et de la personne à la propriété pourrait menacer les fermes familiales, la croissance du secteur agricole, le tourisme, la forêt et la sécurité des approvisionnements en eau fraîche. »

Après la séance de la matinée, entièrement consacrée au gouvernement provincial, les 32 commissaires se sont divisés en après-midi en huit groupes pour rencontrer les élèves du secondaire. En soirée, on a tenu huit autres assemblées publiques.

À l'école Colonel-Gray de Charlottetown, les étudiants d'une classe de 12^e ont fait porter leurs questions principalement sur la société distincte et les droits des autochtones. Au cours d'un vote à mains levées, ils ont unanimement convenu qu'il pressait plus de donner satisfaction aux autochtones que de trouver une solution aux demandes traditionnelles du Québec. « On devrait s'occuper d'abord des autochtones parce qu'ils ont beaucoup moins de droits que les Québécois », a dit du fond de la salle un élève.

Ces commentaires tranchaient avec la déclaration faite en avant-midi par le premier ministre Ghiz, qui pratique depuis sa première élection en 1986 une remarquable ouverture à l'endroit de la minorité acadienne de la province. En cinq ans, affirme la Société Saint-Thomas-d'Aquin, les services en français à la communauté acadienne ont fait un bond sans précédent.

Au cours de sa prestation, le

premier ministre a « imploré » tant les Canadiens anglais que les Québécois « de se mettre dans la peau de l'autre » pour faire les compromis nécessaires à l'unité du pays. « Le défi de ceux qui veulent réparer les torts n'est pas d'exploiter les préjugés ou la colère, ni d'affaiblir le processus politique avec des doctrines étroites et simplistes pour dissimuler les préjugés, ni d'opposer une région, un intérêt ou une partie de la population à une autre », a dit en français M. Ghiz, qui lance également un appel aux autochtones pour qu'ils collaborent aux travaux de la commission.

Quant au reste des propositions constitutionnelles, le gouvernement libéral de l'Île-du-Prince-Édouard propose certaines recommandations:

● Conseil de la fédération: « Le pays s'en portera mieux si on laisse les provinces prendre les décisions; représentée au Parlement fédéral par six sénateurs, l'Île-du-Prince-Édouard n'appuiera pas une réforme du Sénat qui diminuerait le nombre de ses représentants », a mis en garde son premier ministre, souhaitant que les provinces aient un rôle à jouer dans la méthode de sélection des futurs sénateurs.

● Secteurs exclusifs des provinces — tourisme, forêt, mines, loisirs, habitation, affaires municipales: maintien du rôle de coordonnateur du gouvernement fédéral;

● Union économique: la province s'inquiète de l'absence de la notion de répartition de la richesse nationale entre les provinces et nourrit « certaines craintes » quant à l'abolition des barrières commerciales entre les provinces, qu'il faudrait préciser.

Mulroney accuse Trudeau de tentative de sabotage

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Selon le premier ministre Brian Mulroney, son prédécesseur, Pierre Elliott Trudeau, a délibérément tenté de saboter le projet de réforme constitutionnelle d'Ottawa en s'en prenant aussi grossièrement au Québec.

« Il est évident que M. Trudeau cherche par tous les moyens possibles à empêcher que ses successeurs puissent connaître un succès là où il a personnellement échoué de manière lamentable », a lancé hier M. Mulroney à la sortie de la Chambre.

Visiblement très irrité par la sortie « grossière » de l'ancien chef libéral, M. Mulroney a ajouté que les insinuations de M. Trudeau faisaient bon marché des vieilles traditions démocratiques du Québec et du Canada. Cela en dit long sur son jugement et son équilibre, a-t-il souligné.

Il a dit regretter que les observations de M. Trudeau, une contribution à la « médiocrité politique », viennent perturber le climat de modération qui était adopté jusqu'ici par les libéraux, les néo-démocrates et les premiers ministres pour régler un problème très sérieux.

D'après M. Mulroney, tous les fédéralistes devraient se rallier à lui afin de résoudre la crise constitutionnelle. C'est ce que lui-même a « loyalement » fait à l'endroit de M. Trudeau lorsque ce dernier était le chef de file des fédéralistes pendant la campagne référendaire de 1980, a-t-il noté.

Quelques minutes plus tôt, à la Chambre des communes, M. Mulroney s'était justement fait reprocher d'employer les mêmes techniques que M. Trudeau en dépensant des millions de dollars pour faire de la propagande en faveur de son projet de réforme de la constitution.

Brandissant un exemplaire de la brochure de 16 pages que le gouvernement fédéral a expédié à tous les foyers dans le but de faire connaître ses propositions constitutionnelles, le député de Shefford, Jean Lapierre, a demandé au premier ministre d'expliquer pourquoi on y trouvait la photo de Joe Clark et non la sienne.

Piqué au vif, M. Mulroney a répliqué que M. Lapierre aurait été le premier à s'en plaindre... et que devant un tel commentaire il ne pouvait que lui accorder « le premier prix d'hypocrisie ». Il lui a par la suite décerné le « deuxième prix d'insignifiance » lorsque le député a soutenu que la brochure visait à mousser la popularité de son successeur.

En quittant la Chambre, M. Lapierre a prétendu que le gouvernement se livrait à des dépenses de 10 à 15 millions en expédiant cette brochure couleur intitulée « Message personnel de Joe Clark à tous les canadiens » dans 10 millions de foyers.

Un porte-parole du Bureau des relations fédérales provinciales a affirmé à La Presse que le coût de l'opération était plutôt de 1,5 million et que la livraison par la poste coûterait 632 000 \$ de plus.

Les homosexuels seront admis dans l'armée

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Le gouvernement fédéral s'est résigné à admettre les homosexuels dans les Forces armées canadiennes, a indiqué hier la ministre associée de la Défense, Mary Collins lors d'une réunion du caucus conservateur.

Selon plusieurs députés, Mme Collins a déclaré que le gouvernement était contraint de poser ce geste puisque la Charte des droits ne lui permettait pas de maintenir l'interdiction qui pesait sur les homosexuels.

Le ministre de la Défense, Marcel Masse, a involontairement vendu la mèche plus tard dans la journée lorsqu'il a été interrogé sur le sujet par des journalistes.

« Cela démontre encore une fois qu'on ne peut annoncer quelque chose au caucus sans qu'une fuite se produise », a lancé M. Masse d'un air résigné.

Depuis des années, les Forces armées refusaient d'admettre les homosexuels dans leurs rangs, prétextant que cela nuirait au moral des troupes et à leur combativité.

Le député torontois Don Blenkarn a pour sa part admis que le cabinet n'avait plus le



Mary Collins

choix. La Défense faisait l'objet de nombreuses poursuites à ce propos et elle savait qu'elle allait perdre toutes ces causes à t-elle déclaré.

« Il y a toujours eu des homosexuels dans les Forces armées. On ne peut pénaliser les gens en raison de leur orientation sexuelle », a-t-il ajouté.

Selon M. Blenkarn, le commandant en chef John De Chastelain devrait sous peu établir des règles très strictes pour éviter que les homosexuels ne « séduisent » les soldats.

Editorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président et éditeur

Claude Masson
éditeur adjoint

Marcel Desjardins
directeur de l'information

Alain Dubuc
editorialiste en chef

Le baril percé de St-Basile

Il peut être facile de sombrer dans le simplisme dans le débat environnemental, de réclamer des correctifs, une protection accrue, des lois plus sévères, sans tenir compte des contraintes technologiques, humaines ou économiques.

Mais il y a des cas clairs où, sans être un spécialiste de ces questions, on sait pertinemment que les pouvoirs publics ratent lamentablement leur coup.

La Presse révélait cette semaine que l'entreposage des matières contaminées au BPC, sur l'ancien site de la fameuse grange de St-Basile, est tout à fait inadéquat. Trente-huit mois après l'incendie, non seulement la majorité des déchets sont encore à St-Basile, mais en plus, les installations mises en place après la tragédie se dégradent lentement: barils à ciel ouvert, dont l'un est percé et plusieurs autres déformés, bâches détruites, terre contaminée mal recouverte, conteneurs inclinés.

Ce n'est pas là une révélation qui prendra Québec par surprise. La ville de St-Basile multiplie les démarches depuis longtemps, d'abord pour qu'on la débarrasse définitivement de ces BPC, mais aussi pour dénoncer le fait que l'entreposage est mal fait. Dès février 1990, la municipalité s'en plaignait auprès du ministre de la Sécurité publique, Sam Elkas.

Le problème de fond, se débarrasser des BPC, n'est pas simple à résoudre. Québec a tout essayé: exporter les BPC, sans succès, ensuite les entreposer sur la Côte Nord, au prix d'une sérieuse crise,

pour enfin rechercher une façon acceptable de les détruire. En attendant que l'on s'entende sur le mode de destruction, il faut cependant stocker les déchets contaminés.

A notre connaissance, l'entreposage, même s'il fait des mécontentes, ne pose aucun obstacle insurmontable pour un fonctionnaire moyen, pour ses supérieurs de calibre moyen ou pour des ministres aux compétences moyennes. Maintenir la qualité de l'entreposage est encore plus simple: il s'agit, dans le cas qui nous occupe, de remplacer quelques barils, de les recouvrir adéquatement, de redresser des conteneurs affaissés, de changer des toiles déchirées, de débarrasser le site des débris. Ces tâches font appel à des technologies largement connues et n'impliquent pas d'importants engagements financiers.

Mais il y a un ingrédient qui manque: il faut que quelqu'un, quelque part, choisisse de faire quelque chose. L'appareil du gouvernement québécois compte une vingtaine de ministres, plus d'une centaine de députés, quelques milliers de cadres supérieurs et des dizaines de milliers de fonctionnaires. Personne, dans cette machine, n'a posé les gestes simples qui s'imposaient et qui auraient permis de régler un problème simple. Tout est là.

Qu'est ce qui est arrivé? La réalité dépasse la fiction: personne, ni au ministère de l'Environnement, ni ailleurs, n'a pensé à mettre sur pied un programme de visites régulières du site de St-Basile pour voir si tout allait bien. Ce sont les citoyens qui ont fait cette visite en juillet et qui ont alerté le ministère.

Comment expliquer que rien n'ait été fait? Sans doute en raison du syndrome «pas dans ma cour», version fonction publique: le sou-

hait qu'un problème relève d'un autre service, d'un autre ministère. Certainement aussi une incompétence déolante et presque légendaire chez les employés du ministère de l'Environnement. Mais cette passivité ne peut s'exprimer s'il n'y a pas aussi un vide politique.

Les trous dans un baril ne constituent pas un problème environnemental majeur. Mais, sur le plan politique, quel symbole!

Depuis l'incendie d'il y a trois ans, St-Basile est en soi un symbole, celui de l'incurie gouvernementale. Les BPC sont un symbole au Québec, celui de l'empoisonnement de notre planète. Et le baril de BPC est un autre symbole, celui de l'incapacité de l'État de résoudre le problème.

Sachant cela, on ne comprend pas qu'un gouvernement, soucieux de sa survie politique, laisse un baril rouillé et troué illustrer à quel point il n'a pas appris de ses erreurs. Il est difficile de comprendre pourquoi l'État n'a pas songé à faire un effort spécial, au nom de la décence, pour les principales victimes de la crise, les gens de St-Basile, en leur montrant, de façon concrète, qu'on pensait à eux et qu'on s'occupait de leur sécurité. Cela semble relever de la logique la plus élémentaire. Mais pas pour Québec.

Cette bavure est troublante, mais elle devient terrifiante si l'on se met à penser aux conséquences. Si les fonctionnaires de l'Environnement et leur ministre, Pierre Paradis, sont incapables de vérifier de temps en temps des barils et de les remplacer si nécessaire, comment se comportent-ils quand ils font face à un vrai problème environnemental?

Alain DUBUC

Si j'avais su...

Offam-Québec ne sera probablement pas la seule victime des irrégularités administratives dévoilées par La Presse, samedi dernier. A chaque fois qu'un scandale éclate dans une institution dépendant largement de la générosité du public, ce sont tous les organismes du même genre qui risquent d'écoper. Et avec eux, les personnalités connues ayant accepté d'y associer leur nom.

A première vue, il est injuste que des vedettes de la télévision soient éclaboussées par les abus de gestionnaires peu scrupuleux à qui ils ont, en toute bonne foi, servi de caution. Il s'agit toujours de causes nobles auxquelles, en règle générale, celles-ci ont été sensibilisées pour des raisons personnelles ou par un louable souci de s'impliquer socialement.

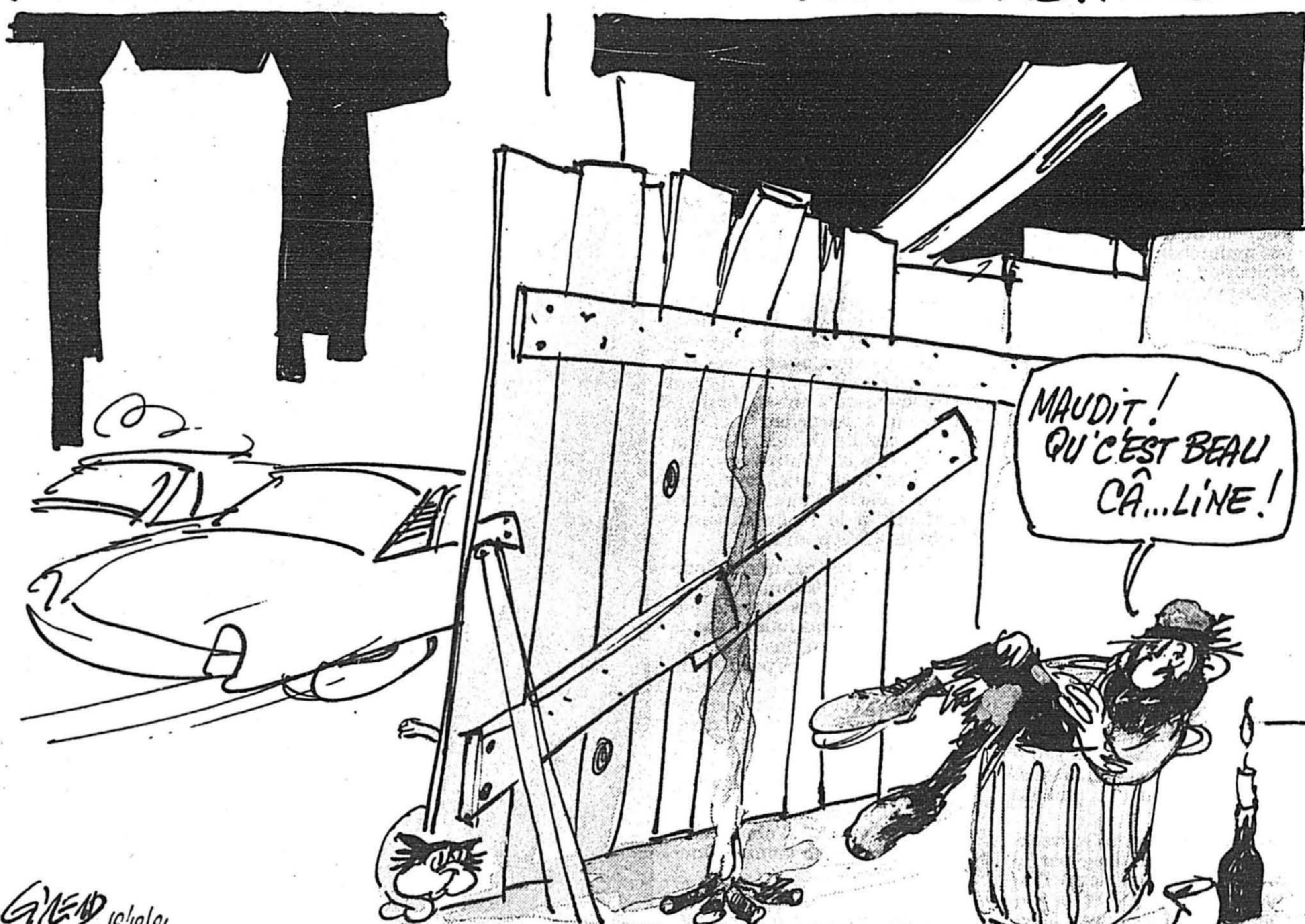
La sincérité de leur démarche ne change cependant rien au fait que leur responsabilité est proportionnelle à leur notoriété. L'effet multiplicateur de leur adhésion publique à une bonne oeuvre repose en effet essentiellement sur leur crédibilité. A tort ou à raison, beaucoup de leurs admirateurs estimeront qu'en acceptant de s'y associer, ces vedettes se portent moralement garantes de la gestion des fonds recueillis.

Il est trop facile, lorsqu'il s'avère que leur confiance a été trahie, de se dissocier des profiteurs en démissionnant. Ou en plaçant l'ignorance ou l'incapacité de déceler à temps leurs manœuvres. On ne peut pas non plus, par contre, demander à quelqu'un, collaborant bénévolement et à temps partiel, d'investir temps et argent dans des opérations de surveillance relevant du contrôle interne ou d'une vérification externe.

Il demeure que plusieurs de ces vedettes profitent, en termes de sympathie populaire, de leur implication publique dans une oeuvre humanitaire. Sans égard à leur bonne foi et à leur dévouement, il est normal qu'ils paient le prix de leur naïveté. Et surtout de l'usage imprudent de leur popularité mise au service d'une bonne cause desservie par quelques irresponsables ou chevaliers d'industrie qui ne respectent rien.

Pierre GRAVEL

2 MILLIONS DE DOLLARS AU MOINS, POUR AIDER LES MAIRES DES GRANDES VILLES DU MONDE À SE PENCHER SUR : "LE DÉVELOPPEMENT VIABLE AU CŒUR DE LA GESTION URBAINE."



Gravel 10/10/91

DROITS RÉSERVÉS

Trudeau a soulevé une question importante que son hypothèse délirante a «scoopée»

MARCEL ADAM

Après tout ce qui a été dit dans nos pages et ailleurs au sujet de la déclaration-choc de Pierre Trudeau je me serais bien dispensé d'y ajouter mon grain de sel.

Mais je ne peux pas plus l'éviter que je n'ai pu m'exempter de joindre ma voix au concert de critiques adressées à Mordecai Richler pour son article difformatoire dans *The New Yorker*.

Souvent on reproche aux commentateurs québécois de faire une montagne de la moindre affaire en se croyant tous obligés d'y décharger leur plein d'opinions et d'émotions.

Y est évidemment pour quelque chose l'attrait de l'histoire sensationnelle qui permet de faire de la bonne copie à bon compte.

Jugeant les autres par moi-même, je crois qu'il y a plus que cela. Il y a le sentiment, chez ceux qui font profession de critiquer les faits et gestes douteux ou répréhensibles des acteurs de la scène publique, que refuser de la faire dans un cas qui a fait sensation, parce qu'on n'aurait rien à y dire de nouveau, c'est courir le danger d'être soupçonné d'acquiescer à de telles actions, ou, pire encore, de trahir un penchant idéologique.

Nous vivons dans une société

où le débat public est à ce point polarisé qu'un commentateur qui s'abstient de dénoncer un comportement qui fait tort à un camp, jugeant que tout a été dit ou que c'est accorder une importance exagérée à l'affaire, risque de se faire appliquer l'adage *Qui ne dit mot consent*.

Ainsi quelqu'un qui a trouvé beaucoup à redire de nos lois linguistiques et du nationalisme québécois pouvait-il, dans l'affaire Richler, ne pas ajouter son commentaire au dossier sans paraître suspect de complaisance?

Celui encore qui passe pour un fédéraliste irréductible parce qu'il combat l'irréalisme de l'option souverainiste, ou cet autre, qui est peut-être le même, qui n'a pas toujours été en désaccord sur tout avec Trudeau, peut-il impunément ne pas réprouver publiquement sa dernière déclaration sans paraître lui donner implicitement raison?

C'est un peu paranoïaque, me direz-vous. Je ne sais pas. Je crois en tout cas qu'il n'est pas facile pour les commentateurs de fonctionner normalement dans cette société polarisée jusqu'à la schizophrénie.

Tout cela pour dire que je m'associe à l'indignation générale suscitée par l'hypothèse farfelue attribuée à Pierre Trudeau par le rédacteur en chef du quotidien *The Gazette*, Norman Webster.

Je ne reprendrai pas tous les arguments qui ont démontré qu'elle est insensée à tous égards, notamment au plan du droit, terrain sur lequel s'est placé M. Trudeau.

Je dirai que s'il n'était pas loufoque de l'envisager dans une société si douce et si bienveillante qu'elle n'entretient aucune hostilité à l'endroit de sa minorité anglo-québécoise avec laquelle elle coexiste pacifiquement sans chercher à lui faire racheter mesquinement les humiliations passées, ce serait stupide de la faire dans le contexte socio-politique qui est le nôtre.

Vous voyez cela, en l'an 2000, en Amérique du Nord, en cette époque où la démocratie et les droits de l'homme se sont plus que jamais les grandes valeurs de référence de l'humanité, rééditer le Grand dérangement de 1755 en Acadie?

Allons, M. Trudeau! Ce propos infamant n'est pas digne de vous.

Comment pouvez-vous penser ainsi, aujourd'hui, de la société dont vous avez su si bien saluer le sens démocratique lors de la victoire du Parti québécois et du triomphe des forces du non au référendum.

Une société dont vous avez dit, naguère, que vous en auriez été un fils par adoption si vous n'aviez pas été par la naissance.

Un aveu fait à une époque où le Québec, à peine sorti de la «grande noirceur», était loin d'être la société pluraliste, démocratique et tolérante qu'elle est devenue de nos jours.

M. Trudeau est le seul à ma connaissance à avoir attiré l'attention sur l'article 2 du document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, où il est dit que le

caractère distinct du Québec comprend notamment trois particularités, l'une d'elles étant «une majorité d'expression française».

Malheureusement, par sa déclaration intempestive l'ex-premier ministre aura rendu bien difficile une discussion sereine et objective sur la portée de cette phrase qui établit comme un fait irrévocable que le Québec sera toujours majoritairement français.

Est-il écrit dans le ciel que ce sera toujours le cas? Cela n'est pas plus sûr que n'est assurée la permanence du Québec, ou même du Canada ou de tout autre pays.

Une constitution n'étant pas par définition un recueil de prophéties, on peut supposer que cette disposition a pour but de permettre au Québec de prendre les moyens qu'il jugera nécessaires pour conserver cette spécificité démographique.

Une relance de la revanche des berceaux francophones étant exclue, il reste l'immigration et l'intégration volontaire, ou encore par incitation ou coercition des nouveaux arrivants à la majorité francophone.

Mais si ces mesures s'avéraient insuffisantes, que pourrait faire d'autre le gouvernement québécois pour préserver ce trait distinctif que lui promet pour toujours cette disposition?

Comment pourra-t-on en effet, au Québec, tenter de répondre à cette question sans avoir l'air de vouloir, comme Trudeau, éveiller les pires soupçons sur la malfeasance potentielle de la société québécoise?

La boîte aux lettres

Diplômes dans les boîtes de «Cracker Jack»

Peut-être n'est-ce pas souhaitable d'écrire sous le coup de la colère, mais assez c'est assez! Pouvez-vous me dire où les ingénieurs civils obtiennent leur diplôme? Dans une boîte de «Cracker Jack»?

Voici ce qui se passe: Je demeure à Laval, Vimont plus précisément, et travaille au centre-ville. Je commence à 9 heures et dois partir de chez moi à 7 heures. Pas parce qu'il y a du trafic au centre-ville, c'est parce que c'est bloqué au coin de chez nous! et que ça bloque partout après.

Il y a quelques années, les gens demeurant dans le secteur Cité de la Santé prenaient l'autoroute 19 jusqu'au bout et tournaient au rang St-François pour se rendre directement à leur domicile. Maintenant, les ingénieurs civils ont décidé de construire une nouvelle «route» qui se rend au boulevard Dagenais (et qu'empruntent

des gens de partout). Eh bien, sur le boulevard Dagenais le matin, pour aller prendre la 19, c'est «jammé». Pourquoi? Parce que nos «ingénieurs» ont gentiment tracé trois voies, qui tombent à une voie. Et certains gentils automobilistes, pour aller plus vite, avancent sur les deux voies de chaque côté pour venir couper la ligne centrale (ils sont plus pressés que les autres, les pôvres). Et à 5 heures le soir, c'est sur la 19 que ça bloque. De temps en temps, ils mettent une «polisse» pour faire avancer les gentils travailleurs fatigués et impatients, mais quand la «polisse» n'est pas là, ça «jamme» à partir de la 440. Et un p'tit 15 minutes de plus à se taper avant souper!

Dire que nous payons plus de 3000 \$ de taxes par année!...

F. DOUVILLE
Vimont «Laval»

La misogynie au Parlement

Les propos violents et vulgaires tenus par le député conservateur, Bill Kempling à l'endroit de Madame Copps, mardi dernier à la Chambre des Communes, sont une insulte pour cette dernière et ont atteint toutes les femmes canadiennes dans leur dignité.

Le comportement de ce député est inexcusable et fait preuve d'un manque de savoir vivre et d'un grand manque de jugement. Quant on pense que ces soi-disant grands penseurs tels les Crosbie et Kempling ont entre leurs mains la destinée de notre pays, il y a de quoi faire frémir.

Encore, si Bill Kempling avait eu le courage de ses actes!

En niant publiquement, comme il l'a fait, avoir proféré de telles injures, ce dernier a fait preuve de lâcheté et d'un manque d'honnêteté.

Ce député conservateur est indigne des fonctions qu'il détient auprès du Parlement canadien et de la confiance que lui a portée son électeur.

Je suis déçue et perplexe de constater qu'aucune sanction n'a été prise à son égard et qu'un tel individu continue toujours à accomplir ses fonctions de secrétaire parlementaire et de représentant du peuple canadien.

Carole DOYON
Comté de Vaudreuil

Opinions

Santé mentale: la réadaptation aussi essentielle que la thérapie

À l'approche du III^e congrès de l'Association mondiale pour la réadaptation psychosociale, qui se tiendra à Montréal à partir de dimanche, le président de l'organisme, le Dr Gaston Harnois, pose les défis de la réadaptation psychosociale au Québec.

GASTON HARNOIS

La plupart des chercheurs s'entendent pour dire que près de 20 p. cent de la population sera touchée par la maladie mentale au cours de sa vie. De qui parlons-nous au juste? Il s'agit de personnes qui ont, soit consulté un médecin généraliste, un psychiatre, ou un autre professionnel, soit fait usage de médicaments pour solutionner le problème ou encore qui se sont déclarés sérieusement gênés dans l'exercice de leurs activités quotidiennes. Même si les chiffres que nous possédons concernent toute la période de vie des individus et que les problèmes qu'ils sous-tendent sont de nature relativement chronique, il nous faut retenir qu'un nombre important de personnes rencontrent un des problèmes de santé mentale qui vont d'un empêchement à assumer des activités quotidiennes jusqu'à une perte très importante et sans retour de leur autonomie.

La réadaptation psychosociale, dans son sens large, comprend tous les efforts qui favorisent le retour dans la communauté de la personne atteinte d'une maladie mentale grave, dans une optique qui met l'accent sur le choix de la personne et de son autonomie. Les programmes de réadaptation visent aussi à améliorer la qualité de vie et les aptitudes de ceux pour qui un retour prochain dans la communauté ne semble pas réaliste. Malgré l'absence de consensus sur la notion de maladie mentale et de santé mentale, on reconnaît de plus en plus qu'il faut prendre en compte les aspects biologiques, psychologiques et sociaux de ces problèmes si on veut améliorer les chances de succès des interventions.

La «désins»

Vers le milieu des années 50, les découvertes en psychopharmacologie ont permis à des milliers de malades gravement atteints d'avoir enfin accès aux thérapies de la parole et, pour plusieurs d'entre eux, de tenter un retour dans la communauté. L'expérience des trente dernières années nous révèle

le que ces drogues en elles-mêmes ne sont pas miraculeuses, et qu'à moins de s'insérer dans un programme intensif et intégré de suivi et de réadaptation, le retour des grands malades mentaux dans la communauté aboutit, soit à la réhospitalisation dans un court délai, soit à l'errance dans l'anonymat des «sans abris», lorsqu'il ne finit pas dans le réseau de la justice.

Bon nombre de chercheurs, tant aux États-Unis qu'ailleurs, en sont venus à la conclusion que la désinstitutionnalisation, comme elle a été trop souvent faite, s'est avérée un échec. Pourquoi?

- Trop souvent la «désins» se résume à transférer l'individu sous un nouveau toit, sans se préoccuper de ses besoins.
- La «désins» se fait trop souvent de façon isolée, sans planification adéquate: tout important qu'il soit souvent, le suivi psychopharmacologique n'est pas suffisant si on n'offre pas en même temps des programmes de soutien à la personne, à la famille et à la communauté.

- L'intégration des efforts que nécessite cette approche se bute trop souvent à des «chasses gardées» professionnelles, administratives ou autres; ceci peut engendrer un freinage du dynamisme qui existe pourtant chez plusieurs. On doit ajouter que les gouvernements, à qui incombe traditionnellement le soin des grands malades mentaux, ont manifesté plus d'énergie à essayer de répondre aux besoins des personnes handicapées physiques et à celles atteintes de déficience intellectuelle qu'à ceux atteintes de maladies mentales graves; on doit féliciter ceux que les Américains appellent les «lobbyistes» du handicap physique et de la déficience intellectuelle tout en s'inquiétant de l'absence ou des succès mitigés des porte-paroles de la «maladie mentale».

Lors des audiences de la commission présidentielle des États-Unis sur le handicap, présidée par George Bush, 4 p. cent seulement des interventions ont porté sur la maladie mentale! Plus près de nous, le ministre fédéral de la santé vient d'annoncer l'injection d'une somme de 150 millions \$ pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société. Quelle part de ce montant ira aux personnes atteintes de maladie mentale?

Pour comprendre les défis à relever et l'attitude à adopter en réadaptation psychosociale, il me semble utile de résumer briève-

ment les commentaires que nous ont fait les quatre catégories d'acteurs (personnes, familles, intervenants, communautés), au moment de la rédaction du projet de politique de santé mentale au Québec:

- Le point de vue des personnes, c'est-à-dire des malades, se résume à ce commentaire: «Je ne suis pas un numéro, un dossier, mais un individu, une personne!» Un plaidoyer contre la dépersonnalisation et l'étiquetage. Les malades nous ont aussi dit: «Trop souvent vous nous renvoyez la balle; vous ne connaissez pas votre propre réseau!» Un plaidoyer en faveur d'une collaboration beaucoup plus étroite et personnalisée entre les éléments dudit réseau.
- Les familles ont dit: «Vous nous blâmez, on ne peut pas vous rejoindre, et vous ne nous informez pas!» Un constat d'impuissance, d'incompréhension, de fatigue en même temps qu'une offre de collaboration.
- Les intervenants: Par-delà les propos corporatistes de plusieurs, le constat de compartimentation des services, le cloisonnement des disciplines, on a fait longuement état des difficultés inhérentes au travail avec des «cas très lourds», le peu de valorisation qui en découle, la surcharge de travail et assez souvent l'épuisement pour ne pas dire le burn-out.

- De la communauté ou plutôt «des communautés», nous avons retenu la grande diversité des points de vue exprimés, faisant souvent ressortir des valeurs et des intérêts divergents face à la maladie mentale. D'un côté, on sent la méfiance, la crainte, voire l'hostilité face à la réinsertion sociale des malades mentaux; de l'autre, on sent l'indifférence et la suggestion que «c'est l'affaire du gouvernement... qu'il s'en occupe!» En parallèle, cependant, on constate l'émergence d'actions, d'activités du réseau ou «d'alternatives» au réseau qui revendiquent reconnaissance et légitimité. Personnellement je déplore que contrairement à d'autres pays (Angleterre, Italie, États-Unis) nous n'ayons pas pu, jusqu'à ce jour, intéresser sérieusement les autorités dûment élues (villes, municipalités, villages) à la question du devenir des personnes atteintes de maladie mentale dans la communauté.

Ne pas confondre but et approche

Comme le fait remarquer Douglas Bennett en réadaptation psychosociale, on ne doit pas confondre le but et l'approche: le but de

meure la réintégration de la personne comme citoyen à part entière; l'approche vise plutôt à la rendre plus autonome et améliorer sa capacité de fonctionner en société dans les activités de la vie quotidienne.

Même si la fin peut paraître irréaliste pour plusieurs, on peut affirmer qu'il est toujours possible d'améliorer le fonctionnement de la personne. Nos connaissances en réadaptation psychiatrique et psychosociale se sont grandement améliorées depuis 20 ans. Nous savons qu'il importe de se préoccuper de réadaptation au moment où la personne entre en contact avec l'équipe de santé primaire ou, certainement avec l'équipe de santé mentale. L'objectif de réadaptation doit être présent tout au long du traitement; je dirais même que pour les personnes souffrant de maladie mentale grave, il ne saurait exister de véritable «projet thérapeutique» en l'absence d'un projet étoffé de réadaptation. L'équipe multidisciplinaire qui veille au traitement du malade, et au sein de laquelle le psychiatre joue un rôle prépondérant, ne peut se désintéresser généralement d'autres disciplines professionnelles. Il m'apparaît essentiel de mettre l'accent sur le partenariat et le continuum dans le temps. Aucune discipline professionnelle ne peut revendiquer l'exclusivité des connaissances en réadaptation; les besoins de l'individu ne se prêtent pas à un tel découpage.

Par ailleurs, en réadaptation psychosociale, on doit nécessairement faire appel à des intervenants non professionnels, qu'ils proviennent de la famille ou de la communauté, en mettant toujours l'accent sur la participation étroite et essentielle de l'individu concerné.

Les recherches d'Anthony, Farkas et d'autres, ont démontré qu'en l'absence d'un vrai programme de réadaptation, le taux de rechute — et souvent de réhospitalisation — des personnes souffrant de maladie mentale grave se situe aux alentours de 50 p. cent après un an. Pour ces mêmes maladies, nous savons que la façon (le «comment») dont se fait la réadaptation, ainsi que l'évaluation précise des aptitudes, des déficits et de la motivation de l'individu est plus importante que le diagnostic clinique et le milieu où se déroule le programme.

De fait, il faut réussir à amener tous les acteurs concernés à se concerter et à travailler ensemble dans le respect des droits et libertés de la personne.

Un scénario possible

Les propositions constitutionnelles du fédéral sont tombées sur le pays comme un paquet bien ficelé dans un marécage: elles se sont mollement enfoncées dans l'eau stagnante du scepticisme ambiant, sans rebondir, sans faire de remous, et les voilà, coincées dans la boue, à demi-immergées, encore visibles pour qui les cherche, mais de moins en moins en évidence: seront-elles oubliées là, ou repêchées?

Cette étrange quiétude peut être un signe d'usure ou d'indifférence, mais peut aussi laisser présager d'une entente éventuelle — car ce ne sera jamais que dans un climat de résignation, certainement pas dans la passion, qu'un compromis constitutionnel pourra se conclure au Canada.

L'extrême retenue dont font preuve les premiers ministres provinciaux et la plupart des groupes de pression laisse croire qu'un peu tout le monde s'est rendu compte qu'il s'agissait, effectivement, de l'ultime chance d'éviter le fractionnement du pays et de régler cet interminable contentieux.

De toute évidence, en tout cas, les principaux acteurs jouent de prudence, s'abstiennent de jeter de l'huile sur le feu et d'attiser les passions.

C'est finalement au Québec que les réactions initiales ont été les plus vives, mais l'opposition souverainiste a commis l'erreur stratégique de s'en prendre presque exclusivement au volet qui sera le plus facile à modifier: l'union économique, laquelle déplaît aussi, dans sa forme actuelle, à d'autres provinces, à l'Ontario néo-démocrate notamment.

La situation est volatile, mais pour l'instant propice à la conciliation: si l'on ne se produit pas, au Canada anglais, une forte réaction de rejet qui serait encore interprétée ici comme un signe de mépris envers les francophones, une majorité de Québécois voudront garder tous leurs pions dans la partie et retarder jusqu'à la semaine des quatre jeudis l'heure de choisir entre «le Québec» et «le Canada»... et le premier ministre Bourassa, toujours à la traîne du bataillon et jamais à l'avant-garde, plus estafette que général, les suivra docilement.

Les Wells, les Carstairs et les Harper ont perdu leur pouvoir de «nuisance». Il ne faudra, cette fois, que l'accord de sept provinces représentant 50 p. cent de la population pour entériner ces modifications à la constitution.

Faisons le compte: si le volet concernant l'union économique est amendé à la satisfaction des Bourassa et des Rae, si l'opinion publique du Canada anglais ne s'excite pas trop autour de la clause de la société distincte, si l'y a des concessions concernant les droits sociaux et quelques autres tics ici et là, et à condition, évidemment, que l'autre grande pomme de discorde — la question autochtone — ne s'envenime pas, on pourrait, théoriquement, concevoir une alliance entre le Québec, l'Ontario (c'est déjà 62 p. cent de la population), l'Alberta (M. Getty était pro-Meech) et les trois provinces des Maritimes (M. Ghiz était pro-Meech; M. Cameron est de la même famille politique que M. Mulroney; M. McKenna se sent encore coupable d'avoir amorcé le mouvement d'obstruction à l'accord du lac Meech et ne refera pas cette erreur-là deux fois).

Dans ce scénario, il ne manquerait qu'une province pour que le compromis passe.

Rien ne dit que MM. Filmon et Wells voudraient encore jouer le rôle du mauvais coucheur. Mais, d'une manière générale, la clé de l'accord passé par le NPD, qui pourrait bien être au pouvoir d'ici quelques semaines en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

Ce sont alors des partis néo-démocrates qui représenteraient la majorité du Canada «hors Québec» — et qui en même temps parleraient au nom de deux des trois provinces les plus riches du pays.

Michael Harcourt, le chef du NPD de Colombie-Britannique, est à tous égards un leader modéré, sans parti pris particulier en ce qui concerne la politique fédérale. Roy Romanow, le chef du NPD de la Saskatchewan, a été l'un des joueurs-clés de l'accord de 1982 d'où le Québec était exclu, mais si l'humeur générale est à la conciliation — et si les Rae et les Chrétien ramment dans ce sens-là, il serait étonnant qu'il fasse bande à part.

Notons qu'il s'agit ici de NPD provinciaux, dont les intérêts sont parfois divergents. Ainsi, les néo-démocrates de l'Ouest sont de tradition beaucoup moins centralisatrice que le NPD ontarien. Le NPD fédéral, pour sa part, est plus doctrinaire que ses contreparties provinciales, parce qu'il n'a jamais été au pouvoir et ne le sera pas de sitôt (à moins que le Québec ne se sépare, auquel cas le NPD commencerait à avoir des chances sérieuses de former un prochain gouvernement fédéral; autrement, sa faiblesse congénitale, dans ce gros réservoir de sièges que constitue le Québec, l'en empêchera toujours).

Quoiqu'il en soit, le NPD fédéral et cette bonne madame McLaughlin ne pèseront pas lourd dans la balance: le chef réel du NPD, dans cette ronde-là, sera M. Rae parce qu'il est à la tête de la province la plus importante — celle qui a en outre le plus intérêt à ce que les choses se règlent, car son économie est organiquement liée à l'ensemble canadien.

En théorie, le NPD est partisan de la centralisation au niveau fédéral, mais le fait que sa seule base actuelle de pouvoir soit au niveau provincial changera tout quand viendra le temps d'évaluer les propositions constitutionnelles.

Ironiquement, les néo-démocrates pourraient être les alliés objectifs des milieux d'affaires québécois qui s'objectent à la mainmise du fédéral sur les politiques fiscales et économiques. Les gouvernements néo-démocrates n'ont rien en commun, idéologiquement, avec le gouvernement Mulroney; ils refusent le concept du marché libre qui sous-tend l'union économique proposée par le fédéral et veulent au contraire intervenir au maximum dans l'économie de leurs provinces respectives.

C'est sur le plan social et culturel que les néo-démocrates restent centralisateurs. Le NPD, comme d'ailleurs les libéraux, se seraient battus féroce-ment contre toute tentative de dissolution des grands programmes sociaux et des institutions culturelles «nationales» (le «Medicare», Radio-Canada, etc.).

Mais les propositions fédérales ont évité ce traquenard-là... et cela ne leur fera même pas perdre de plumes au Québec, où les artistes et écrivains de la base sont en train de jeter à terre, devant la commission parlementaire qui étudie le rapport Arpin, l'idée reçue qui voulait que l'ensemble du milieu culturel n'aspire qu'à dépendre du seul gouvernement québécois.

Dans un contexte où même le rapatriement du pouvoir sur la culture ne fait pas l'unanimité dans les milieux qu'on croyait les plus nationalistes, l'opposition souverainiste pourra difficilement faire porter sa lutte sur la récupération des pouvoirs.

Le syndrome de Ponce Pilate

L'auteur de l'opinion qui suit, Me Pierre Poupard, est un avocat de la défense. Il prend position ici au nom de la Ligue des droits et libertés.

PIERRE POUPARD

La griserie du pouvoir de vie ou de mort sur autrui, l'exercice incontrôlé du sentiment de puissance sur le faible, le cynisme de la raison d'État comme moteur ultime du raisonnement juridique, l'inféodation d'un gouvernement prétendument souverain et de sa créature judiciaire aux exigences du «Big Brother» américain, voilà toutes des inquiétudes que soulèvent les deux décisions de la Cour Suprême du Canada dans les affaires Kindler et Ng rendues le 26 septembre.

La Cour a tranché. Elle a dit à 4 juges contre 3 que la décision du ministre de la Justice du Canada de ne pas exiger d'assurance des États-Unis à l'effet que la peine de mort ne serait pas exécutée sur les personnes de Kindler et Ng, n'était pas contraire à la Charte des droits et libertés. La Cour a dit que le fait d'extraire ces personnes n'était pas contraire à l'article 7 qui stipule que:

«Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Les juges de la majorité ont dit que la décision ministérielle n'était pas une peine cruelle et inusitée en raison du fait que la mise à mort aurait lieu aux États-Unis, en vertu du droit américain pour un crime commis aux États-Unis par des citoyens américains. Le fait que le Canada soit la source même de cette mort anticipée n'est, selon la Cour, d'aucun intérêt puisque le Canada a signé un traité d'extradition avec les États-Unis et qu'en conséquence, on doit prendre pour acquis que tant Kindler que Ng seront traités équitablement et auront droit à toutes les protections juridiques américaines.

Les juges de la majorité disent aussi que la reddition de ces per-



Me Pierre Poupard

sonnes ne risque pas de choquer la conscience des Canadiens étant donné qu'il est loin d'être clair que ceux et celles-ci considèrent la peine de mort en soi comme une peine inacceptable.

Curieusement, les mêmes juges s'entendent pour dire que la perspective d'infliction de la torture «porterait tellement atteinte aux valeurs de la société canadienne que la remise (des fugitifs) serait inacceptable».

Il faut le dire et ne pas se laisser subjuger par la vénération qui entoure l'institution même de la Cour Suprême. Le respect et la vénération se méritent et quand des juges prétendent au respect et à la vénération en rendant des décisions qui sont diamétralement opposées à la dignité humaine, il ne faut pas se voiler la conscience et demeurer silencieux.

La logique à laquelle la majorité nous convie est étrange et peut conduire à l'aberration suivante: si la torture était prévue comme peine aux États-Unis pour le meurtre, le ministre devrait refuser catégoriquement d'extraire parce que cela serait contraire à la justice fondamentale; mais puisque c'est la mort qui est la sanction prévue, les règles constitutionnel-

les permettent l'extradition. Cela est requis par les règles de courtoisie inter-étatique d'une part et d'autre part, si l'on devait extradier aux États-Unis après s'être assuré que l'État requérant n'appliquerait pas la peine de mort, cela «diminuerait complètement l'effet dissuasif que le gouvernement cherche à atteindre», i.e.: décourager les fugitifs éventuels de chercher refuge au Canada et ainsi protéger les Canadiens contre des assassins. Cet argument grossier a été qualifié par le juge Cory, dissident, «d'argument in terrorem» — i.e.: faisant appel à la peur des gens —, invoqué sans preuve à l'appui.»

Cette critique forcément partielle et partielle, — pourquoi pas? — du raisonnement de la majorité doit également faire état de l'approche suivie par les juges minoritaires.

Pour l'essentiel, leurs propos se résument ainsi:

- il est fallacieux de prétendre puiser son inspiration en tant que juge chargé d'appliquer la Charte sur la prétendue majorité de Canadiens en faveur de la peine de mort;
- les deux votes libres de 1976 et 1987 à la Chambre des Communes indiquent bien que la peine de mort est «incompatible avec le respect de la dignité humaine et de la valeur de la vie humaine»;
- le refus de chercher à obtenir des garanties «constitue une reconnaissance officielle de la peine de mort»;
- les tribunaux doivent être guidés dans leur interprétation de la loi par les valeurs et les principes fondamentaux consacrés par la Charte et en particulier, le respect de la dignité inhérente de l'être humain;
- la peine de mort est «si dégradante que toute dignité humaine est perdue». Elle est donc cruelle et inusitée;
- la peine de mort est «la profanation ultime de la personne en sa qualité d'être humain»;

- l'argument voulant que le Canada ne peut violer la Charte puisque l'État étranger est seul responsable de la mise à mort est «un abandon indéfendable de la responsabilité morale» de l'État canadien. Ponce Pilate n'a pas été libéré de sa responsabilité même si la mort fut infligée par des tiers;
- le Canada s'est engagé sur le plan international à appliquer l'abolition de la peine de mort;
- en refusant d'exiger les garanties de non-exécution capitale prévues au Traité d'extradition canado-américain, le Canada ne respecte pas ses engagements internationaux et applique une norme différente à l'égard des autorités américaines;
- il y va de la réputation du Canada dans la collectivité internationale de refuser d'extraire à moins d'obtenir des garanties.

On connaît la suite: à peine une demi-heure après le prononcé du jugement, à la sauvette, comme si notre gouvernement avait honte et voulait se débarrasser du «corpus delicti» — i.e.: corps du délit — à tout prix avant que l'approbation ne l'accable, avant de donner le temps à qui que ce soit de protester, les appelants ont été transportés sur le territoire américain à l'insu même de leurs avocats et avant même qu'Amnistie internationale n'entame les procédures contre le Canada auprès de la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne.

Le 26 septembre 1991 est un jour à marquer d'une pierre noire dans l'histoire du respect par ce pays des droits et libertés. Ces jugements demeureront des témoignages éternels du fait que la vigilance des Canadiens et des Canadiennes et leur confiance naïve en leurs institutions judiciaires peuvent être prises en défaut. Les valeurs élémentaires de société qui sont enclenchées dans la Charte canadienne méritent mieux que l'élevation de la «raison d'État» en critère ultime d'analyse judiciaire.

OFFRES D'Automne

Nikon ONE TOUCH 200



- Appareil 35 mm compact
 - Mise au point automatique
 - Retardateur pour 2 photos
 - Flash automatique
 - Anti-yeux rouges
- Complet avec pile, film, étui. **Prix 18999\$**

JUMELLES NIKON 8 X 23 VENTURA
Une remarquable performance optique qui offre la netteté et la définition que vous exigez des jumelles. Garantie 25 ans.



Prix 13999\$



- Appareil 35 mm
- Mise au point automatique
- Mémorisation de la mise au point auto
- Deux mesures de lumière pour un réglage d'exposition polyvalent et facile
- Mode auto multiprogramme
- Flash TTL intégré et dosage automatique du flash

Prix 44999\$ Boîtier seul.

Prix en vigueur jusqu'au 31 octobre 91 ou épuisement de la marchandise



« TOUT POUR LA PHOTO / VIDEO »

L. L. LOZEAU LTÉE

6229, rue SAINT-HUBERT, MtL H2S 2L9 Tél. 274-6577

Les sociétés de transport en commun doivent vivre selon leurs moyens, soutient Ryan

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Il est temps que les sociétés de transport en commun apprennent à vivre selon leurs moyens, soutient le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan.

« Ces organismes doivent apprendre à suivre le mouvement général. Le gouvernement a lui aussi à faire face à des compressions sérieuses cette année et d'autres sacrifices sont envisagés pour l'an prochain. Il faut que nos moyens véritables soient respectés, il ne faut pas gouverner selon les rêves de ceux qui se font élire pour un mandat de cinq ans », a tranché M. Ryan au sujet des réductions de personnel et de services annoncés par les principales sociétés de transport, au cours des derniers jours. À la STCUM, c'est plus de 500 postes qui devront être abolis.

Le ministre responsable des Transports, M. Sam Elkas, a lui aussi indiqué que les gouvernements municipaux devront accepter des sacrifices, comme doit le faire Québec. « J'ai oeuvré longtemps au sein de la CUM. Je sais que des circuits sont peu fréquentés. S'il faut abandonner certains trajets, c'est le temps. Ce n'est pas une attente d'une dizaine de minutes qui est dramatique pour les usagers », a indiqué le ministre.

Il est donc clair que le gouvernement Bourassa ne reculera pas et imposera sa réforme de la fiscalité municipale, adoptée en juin dernier dans le cadre de la loi 145. Cette loi a fait frémir les élus municipaux et les dirigeants d'organismes publics qui n'ont pu cependant faire bouger le gouvernement.

Le ministre Ryan soutient par ailleurs qu'il est faux de prétendre que les élus municipaux refusent maintenant de parler avec les représentants du gouverne-

ment Bourassa. « Tous les jours, nous traitons des nombreux dossiers. Les porte-parole de l'Union des municipalités régionales de comtés nous parlent. Je rencontrerai le président de l'organisme bientôt, M. Roger Nicolet, pour lui demander ce qu'il veut dire. Il n'est pas toujours facile à comprendre M. Nicolet », a dit le ministre.

M. Ryan soutient que les fonctionnaires de son ministère analysent quotidiennement avec lui les cas des municipalités qui se sentent lésées par sa réforme. « Il ne faut pas s'énerver avec ce qui se dit. Les échanges sont nombreux et constructifs », a-t-il précisé.

L'opposition péquiste, de son côté, a l'intention de profiter de la reprise des travaux parlementaires, la semaine prochaine, pour tenter, ultimement, de forcer le recul du gouvernement au sujet de la loi 145. Le PQ devra être convaincant si l'on en juge par les propos du ministre Claude Ryan.

AMORTISSEZ VOS COÛTS AVANT L'HIVER!

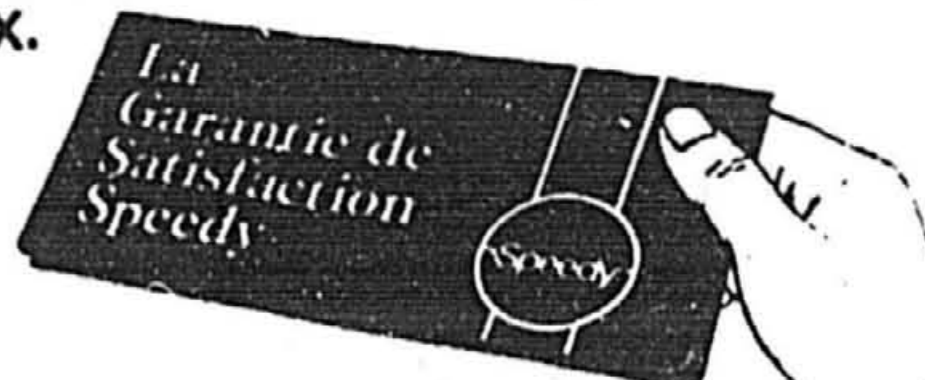


DE RABAIS

sur toute réparation
d'amortisseurs, de freins
ou de jambes de force.

C'est vrai! Passez chez Silencieux Speedy dès aujourd'hui et économisez 20% sur toute réparation d'amortisseurs, de freins ou de jambes de force de votre voiture nord-américaine ou importée. Cette offre prend fin le 2 novembre 1991. Alors, profitez-en au plus tôt! Vous serez ainsi prêt à affronter l'hiver en paix.

Voyez le gérant pour plus de détails.
Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ni aucun autre rabais.



T'EN FAIS PAS, silencieux Speedy EST LÀ!

Il y a un atelier près de chez vous:

Montréal	10245, rue Lajeunesse 389-8424	4763, rue Papineau 526-2859	3855, rue Jean-Talon Est 725-6458	Ville Mont-Royal	4055, rue Jean-Talon Ouest 731-7845	Upper Lachine	6520, rue St-Jacques Ouest 483-6580	La Salle	9200, boul. Newman 363-1762	Pont-Viau, Laval	513, boul. des Laurentides 667-3602	Rosemère	273, boul. Curé-Labelle 437-0150	Saint-Eustache	284, boul. Arthur-Sauvé 472-6171	Dollard-des-Ormeaux	3599, boul. St-Jean 626-9831	Saint-Laurent	2200, boul. Laurentien 336-5456	Verdun	1130, avenue de l'Église 766-3591	Saint-Léonard	5905, boul. des Grandes-Prairies 326-2911	Saint-Hubert	3485, boul. Taschereau 676-0226	Longueuil	2620, chemin Chambly 670-5340	Chomedey, Laval	992, boul. Curé-Labelle 688-7300	Anjou	7100, boul. des Galeries d'Anjou 352-4150	Granby	436, rue Principale 378-4629	Sherbrooke	1905, rue King Ouest 563-0036	Drummondville	187, boul. St-Joseph 477-5844	Terrebonne	1565, chemin Gascon 477-5177
-----------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	-------------------------	-------------------------------------	----------------------	-------------------------------------	-----------------	-----------------------------	-------------------------	-------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-----------------------	----------------------------------	----------------------------	------------------------------	----------------------	---------------------------------	---------------	-----------------------------------	----------------------	---	---------------------	---------------------------------	------------------	-------------------------------	------------------------	----------------------------------	--------------	---	---------------	------------------------------	-------------------	-------------------------------	----------------------	-------------------------------	-------------------	------------------------------

Où

croyez-vous

pouvoir trouver

jusqu'à 3 500

multi-points

par

semaine?

Ottawa s'apprête à aider les producteurs de céréales

5000 agriculteurs en colère à Winnipeg

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

■ Ce n'est qu'une question d'heures ou de jours.

Le premier ministre Brian Mulroney a indiqué hier aux Communes que le gouvernement fédéral annoncera sous peu un important programme d'aide aux agriculteurs.

M. Mulroney a précisé à l'issue de la période des questions que le gouvernement était à gratter les fonds de tiroirs pour dénicher les fonds nécessaires. Hier, ils étaient environ 5000 à manifester leur mécontentement devant l'Assemblée législative du Manitoba. Accablés à la faillite en raison de la

faiblesse des prix des céréales, ils sont également la proie des guerres de subventions que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis.

Le gouvernement saura mieux à quoi s'en tenir aujourd'hui à la lumière des recommandations que feront le ministre de l'Agriculture Bill McKnight et le ministre des Finances Don Mazankowski au Conseil des ministres, a précisé le premier ministre. On s'attend donc à une annonce aujourd'hui ou au plus tard demain.

Peu convaincus de cette mise au point, les députés de l'opposition sont revenus à la charge hier aux Communes.

Le député libéral de la région d'Edmonton, David Kilgour, un ex-conservateur, a fait valoir qu'une intervention directe du gouvernement fédéral s'imposait compte tenu du taux de faillites effarant des agriculteurs de l'Ouest.

La légalisation des affiches unilingues anglophones pour les produits culturels est un état de fait

— La présidente de la Commission de protection de la langue française

DENIS LESSARD
du Bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Depuis des années la Commission de protection de la langue française « met de côté » les plaintes qui portaient sur les affiches unilingues anglaises des films projetés à Montréal.

Proposée par l'Office de la langue, la légalisation des affiches unilingues anglophones pour les produits culturels — notamment les films — est un état de fait depuis longtemps, constate la présidente de la Commission de protection, Mme Ludmilla De Fougères.

D'autant plus que l'organisme ne reçoit chaque année qu'un nombre infime de plaintes sur l'absence de français sur les affiches qui annoncent des films projetés en anglais, a-t-elle souligné hier lors d'un entretien avec La Presse.

Lorsqu'un film est réalisé en anglais et qu'il arrive sur le marché montréalais, les « posters »

français ou même bilingues « n'existent tout simplement pas », observe Mme De Fougères. « Même en France, de telles affiches ne sont pas disponibles avant que la version française du film n'ait été réalisée », affirme-t-elle, s'appuyant sur des vérifications faites auprès d'organismes similaires en France.

La commission a toujours surveillé l'affichage des cinémas, a-t-elle souligné, « mais on laissait de côté les posters c'est vrai ».

Mme De Fougères refuse toutefois catégoriquement de spéculer sur les conséquences pour son organisme d'éventuelles modifications au règlement sur l'affichage, un projet soumis récemment par l'Office de la langue.

Selon le projet qui nécessitera l'approbation du Conseil de la langue puis du ministre responsable, Claude Ryan, Québec permettrait aux produits culturels — les films les disques et les spectacles — de faire l'objet « d'un affichage public et de publicité commerciale (...) faits uniquement

dans la langue du produit ou de l'activité ».

Mme De Fougères ne croit pas, par ailleurs, que Montréal risque de se retrouver « placardée de publicité anglophone » annonçant des spectacles rock. « Ce genre de publicité n'est pas dans nos moeurs », contrairement à ce qui se passe en France, souligne-t-elle. Par leur nombre limité ces affiches unilingues ne compromettent pas le visage français de Montréal, estime-t-elle.

Pour Michel Guillotte, membre du Conseil de la langue (où il est le porte-parole des entreprises), il ne fait guère de doute que la tendance du Conseil sera d'enlever « les irritants » de la réglementation sur la langue d'affichage, notamment ceux qui forcent toujours — en théorie — les cinémas et librairies anglophones à publier leur produits en français comme en anglais. « Même pour les emballages, il y a des incongruités dans le règlement actuel », souligne-t-il — le projet de règlement permettrait des emballages non francophones pour certains

produits d'importation rares, autrement impossibles à trouver au Québec.

Dans certains cas, le bilinguisme de l'affichage peut créer de la confusion plutôt que d'éclairer les gens. Certains unilingues francophones peuvent ainsi se précipiter à des projections en anglais parce qu'ils ont été induits en erreur par une affiche bilingue, explique-t-il.

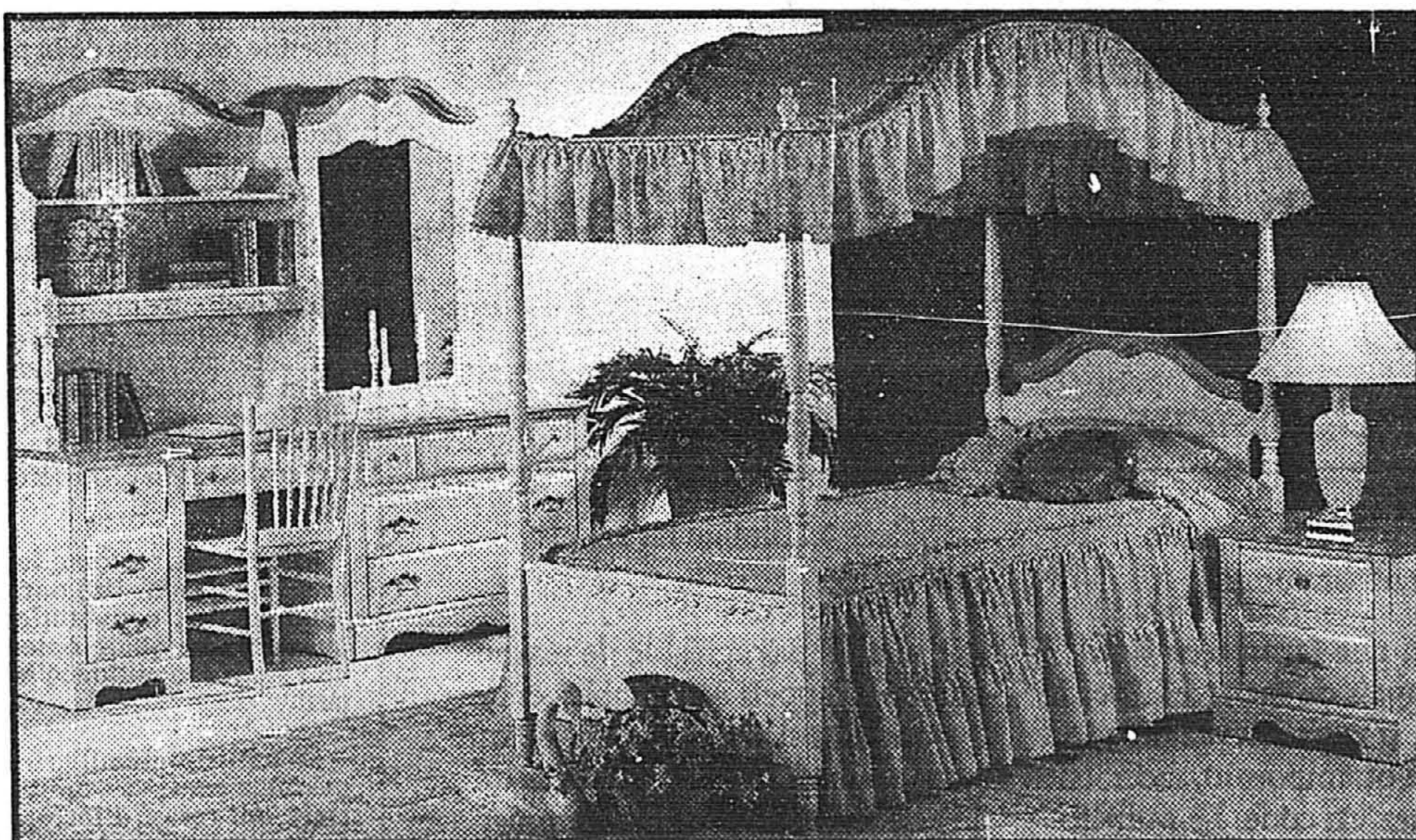
Il appert que le comité chargé de scruter le projet de règlement soumis par l'Office de la langue proposerait au conseil d'entériner l'ensemble du nouveau règlement sur l'affichage et les modifications aux procédures sur la francisation des entreprises. Il est toutefois difficile de prévoir quelle sera la réaction de l'ensemble du conseil. Joins dans les derniers jours, plusieurs membres se sont refusés à tout commentaire avant que leur organisme ait fourni son avis au ministre Ryan. « On veut garder la primeur pour le ministre », a dit amusé le commissaire Charles Taylor, perçu comme favorable à la libéralisation de la langue d'affichage.

Nous vous offrons davantage pour chaque pièce de votre foyer!

Lorsque vous achetez des meubles de salon, de chambre à coucher ou des appareils électroménagers chez Pascal, vous obtenez plus qu'une bonne affaire. Nous vous offrons la livraison rapide et gratuite,* l'installation chez vous sans frais**, nous débarrassons les lieux des matériaux d'emballage et nous vous proposons les options de financement les plus avantageuses qui soient. Pascal fait l'impossible pour ceux qui exigent davantage.

*À l'intérieur de notre zone de livraison. **Meubles à assembler non compris.

Venez à notre nouveau magasin au 3366, Chemin Chambly, Longueuil.



VALEUR EXCEPTIONNELLE

Mobilier de chambre à coucher Sugar and Spice signé Lea dont les dessus de pin laminé et les bases au fini blanc vous séduiront. Bureau. Cour. 299,95 \$, Solde 269 \$. Etagère. Cour. 299,95 \$, Solde 269 \$. Chaise (ch.). Cour. 199,95 \$, Solde 179 \$. Commode. Cour. 299,95 \$, Solde 269 \$. Miroir. Cour. 199,95 \$, Solde 179 \$. Lit à baldaquin* Cour. 399,95 \$, Solde 359 \$. Ciel de lit. Cour. 49,95 \$, Solde 45 \$. Table de chevet (ch.). Cour. 239,95 \$, Solde 219 \$. Coiffeuse. Cour. 599,95 \$, Solde 539 \$. Miroir de la coiffeuse. Cour. 299,95 \$, Solde 269 \$. Autres articles disponibles en magasin.

*Matelas en sus.

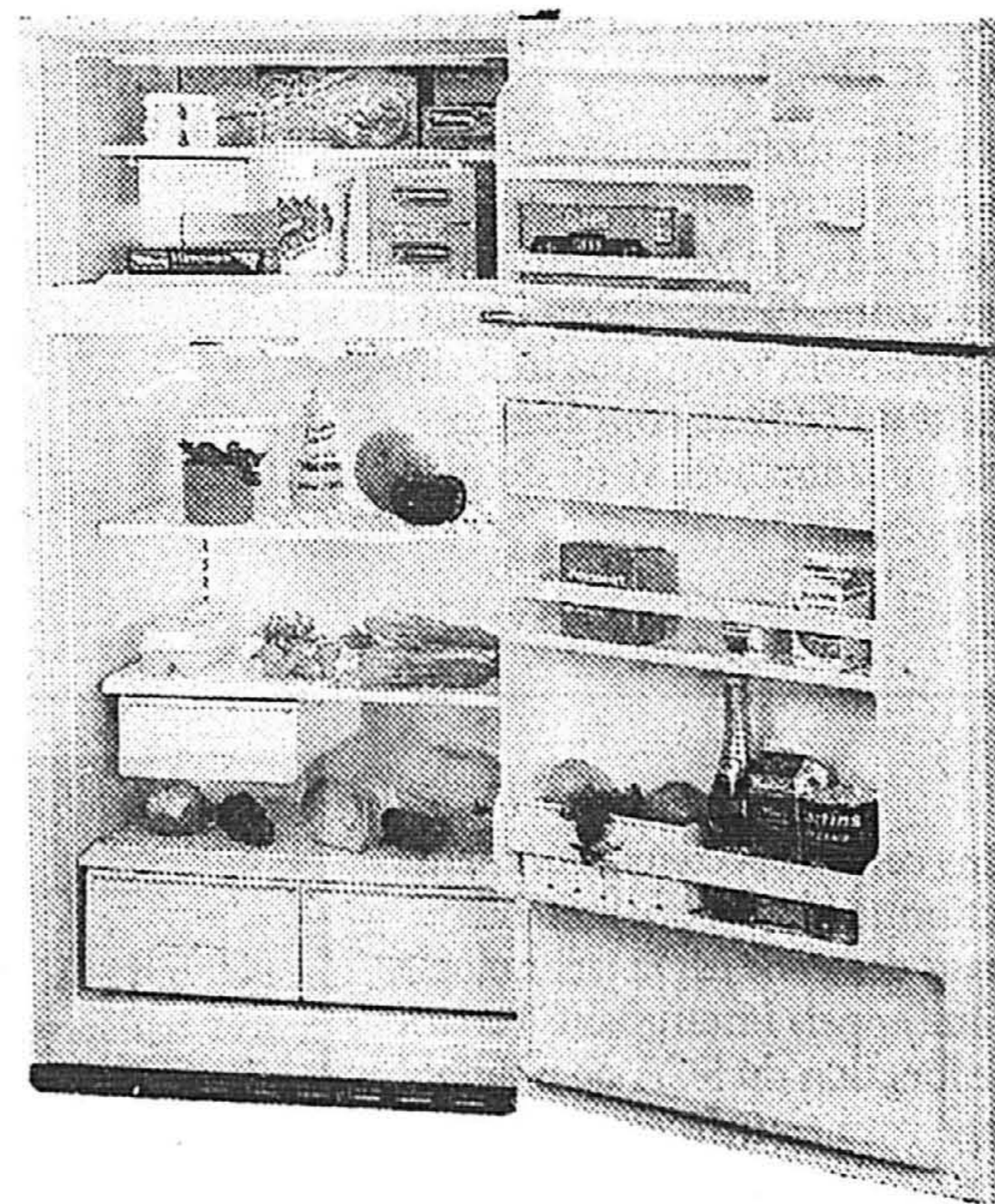
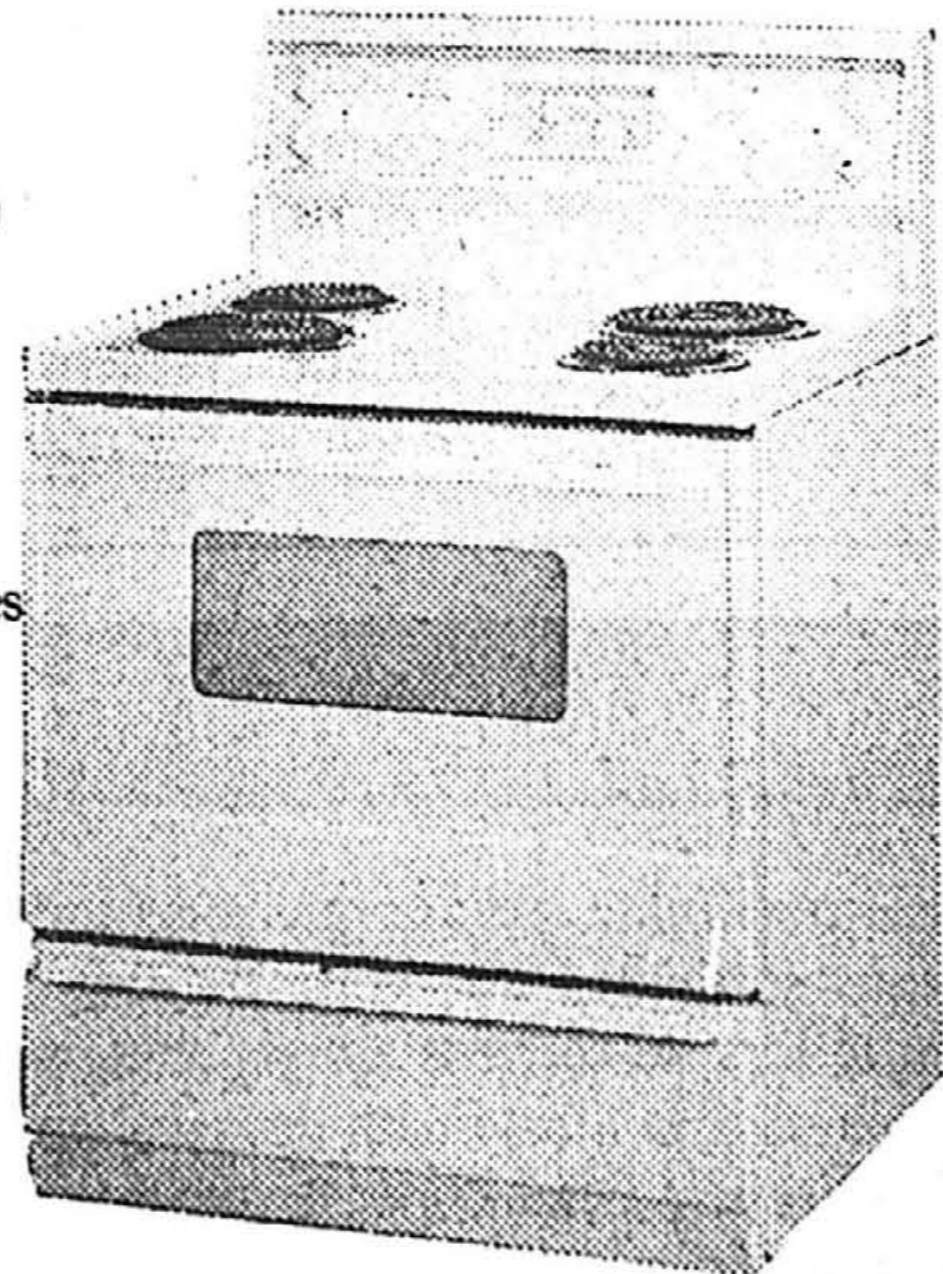
ACHAT SPÉCIAL

Cuisinière et réfrigérateur.

Cuisinière de 30 po à la ligne européenne « blanc sur blanc » comprenant une horloge analogique. Cour. 589,95 \$, Solde 499 \$. Réfrigérateur sans givre de 16,5 pi cu comprenant bac à légumes double et clayettes en porte-à-faux pleine largeur. Cour. 799,95 \$, Solde 699 \$.

Cuisinière **499 \$**

Réfrigérateur **699 \$**



ENSEMBLE DE SALON AYERS

Ce mobilier de style traditionnel en rotin opalin avec devant arrondis et panneaux latéraux tressés rehaussera votre décor. Cet ensemble des plus confortables comprend des coussins en mousse moelleux d'une densité de 1,8 pour les sièges et des coussins en fibre pour les dossiers. Sofa. Cour. 799,95 \$, Solde 699 \$. Causeuse. Cour. 699,95 \$, Solde 599 \$. Tables cocktail et de bout rectangulaires. Cour. 299,95 \$, Solde 269 \$ ch. Fauteuil. Cour. 549,95 \$, Solde 499 \$. Pouf. Cour. 199,95 \$, Solde 169 \$.

Ensemble **1 699 \$**
4 morceaux
Sofa, causeuse, tables cocktail et de bout.

ENSEMBLE DE DÎNETTE
Table. Cour. 339,95 \$, Solde 299 \$.
Chaise (ch.). Cour. 179,95 \$, Solde 159 \$.
Ensemble 5 morceaux.
Cour. 1 059,95 \$, Solde 899 \$.

NE PAYEZ RIEN POUR VOS MEUBLES AVANT LE 1^{er} MAI 1992*

A) AUCUN PAIEMENT AVANT LE 1^{er} MAI 1992 (MEUBLES) *AUCUN PAIEMENT AVANT LE 1^{er} JANVIER 1992 (APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS* ET ÉLECTRONIQUES)*

- AUCUN VERSEMENT INITIAL* - AUCUN INTÉRÊT* - MENSUALITÉS FLEXIBLES*

B) PAYEZ COMPTANT ET OBTENEZ UN RABAIS DE 5 % (MEUBLES) **PAYEZ COMPTANT ET OBTENEZ UN RABAIS DE 3 % (APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS* ET ÉLECTRONIQUES)**

C) MENSUALITÉS FLEXIBLES.

Quand on exige davantage.

Pascal

MEUBLES ET
ÉLECTROMÉNAGERS

Montréal Pascal Ouest Centre d'achats Le Bazar, 3600, Côte Vertu Ouest. (514) 336-1710. Montréal Pascal Est à l'ouest des Galeries d'Anjou, 6800, Jean-Talon Est, Saint-Léonard. (514) 254-4971
Montréal Pascal Sud 3366, Chemin Chambly, Longueuil. (514) 646-4848. Heures d'affaires: lundi au mercredi 9h30-18h, jeudi et vendredi 9h30-21h, samedi 9h-17h.

*Approbation du crédit requise. Taxes payables au moment de l'achat. Aucun achat minimum requis. **Argent comptant ou chèque certifié seulement — exceptionnellement, les achats ne pourront pas être payés avec les cartes Visa, Mastercard ou American Express. Ces offres ne s'appliquent pas aux articles achetés au Centre de liquidation. †Aucun financement applicable à l'achat de climatisation.

Le cabinet était divisé sur le financement public de la papeterie de Matane

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le gouvernement Bourassa n'a fait que suivre les traces des prédécesseurs péquistes en épaulant la construction d'une papeterie à Matane, des installations de plus de 200 millions fermées moins d'un an après leur mise en production à l'automne 1990, a soutenu hier le ministre des Forêts, Albert Côté.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, toutefois, la décision du Conseil des ministres du gouvernement Bourassa d'injecter — via Rexfor — 60 millions de fonds public dans le projet de Donohue à Matane était loin d'avoir fait l'unanimité au gouvernement à l'époque.

Selon les évaluations faites depuis, en tenant compte du financement direct et du coût des garanties de prêts, Québec aura finalement injecté entre 200 et 230 millions de fonds public dans la

papeterie de Matane, une usine dont Donohue a annoncé en septembre la fermeture pour au moins un an.

À l'époque certains membres du cabinet avaient mis en doute le bien fondé de cette utilisation des fonds publics, d'autant plus que les documents dont ils disposaient mettaient en relief les risques inhérents au projet. On envisageait notamment des problèmes quant à la disponibilité de matière première. Ottawa hésitait à financer le projet précisé-

ment pour cette raison. À Québec on soutient toutefois que, comme la décision de Québec n'a pas fait l'objet d'un décret du Conseil des ministres à l'époque, la documentation qui avait servi à étayer la décision du gouvernement ne pourra être rendue publique, comme c'est le cas normalement une fois qu'un décret est adopté.

Lors du lancement de la construction de l'usine, en septembre 1988, le premier ministre Bourassa avait soutenu « ne pas être inquiet pour la rentabilité du pro-

jet » et souligné que le Québec avait déjà « pris et gagné des paris ».

Toujours coloré, le milliardaire britannique Robert Maxell — partenaire avec Québecor et Donohue dans le projet de Matane — avait sans détours lancé que « les politiciens québécois avaient fourni l'argent » (deliver the bacon).

Québec finançait un projet qui fournissait 125 emplois directs, deux fois moins que ceux prévus à l'origine, une usine qui produi-

sait de la pâte thermo mécanique, une production beaucoup plus exigeante en matière première que le projet considéré à l'origine — du papier surcalendré.

Hier toutefois, le ministre des Forêts, Albert Côté, a soutenu que le gouvernement libéral n'avait fait que suivre le chemin tracé par le Parti québécois dans le dossier de Matane. Pour M. Côté c'est l'ex-ministre péquiste Yves Bérubé qui avait faussé le débat dès 1984 en empêchant une papeterie de s'installer à Rivière du Loup pour la convaincre d'aller à Matane.

En 1985, les discussions étaient déjà entamées avec le groupe scandinave Saubrug, une option qui s'est envolée en fumée une fois que ce groupe eut changé de propriétaire. Avec la baisse des prix du papier — liée à la surproduction mondiale — les problèmes de Donohue à Matane étaient inévitables, estime M. Côté.





Pour M. Côté c'est le PQ « qui a fait de l'électoratisme », une accusation formulée par le critique péquiste Jean Pierre Jolivet à l'endroit du gouvernement Bourassa dans le dossier de Matane.

Le Service de gestion des appels... pour votre tranquillité d'esprit!

Vous êtes une personne occupée et appréciez votre intimité. La maison est votre havre de paix, mais le téléphone est aussi votre lien vital avec le monde.

Bell Canada vous offre maintenant, dans la région de Montréal, le Service

de gestion des appels (SGA)—4 fonctions qui vous permettent de mieux contrôler la situation! Il vous est enfin possible de mettre votre téléphone au service de votre qualité de vie, en tenant compte de votre style de vie et de vos besoins.

Qui donc appelle?	Appel raté?	Appel importun?	Appel indésirable?
			

Contrôlez la situation avec le Service de gestion des appels de Bell Canada

Quatre fonctions peu coûteuses qui assurent votre tranquillité d'esprit!

L'Afficheur

L'Afficheur vous permet de connaître la provenance de vos appels!

Imaginez! Vous n'avez plus à deviner qui vous appelle et vous avez tout le loisir de répondre ou de rappeler plus tard. Avec l'Afficheur et un appareil doté d'une fenêtre d'affichage, vous voyez le numéro d'où provient l'appel et vous décidez.

L'Afficheur est la seule fonction qui requiert un module d'affichage. Voyez le vaste choix que Bell vous offre, de l'appareil multifonctionnel, aux simples modules d'affichage que vous pouvez brancher à votre appareil actuel.

Le Mémorisateur

Le Mémorisateur surveille pour vous une ligne occupée... jusqu'à ce qu'elle se libère!

Combien de temps avez-vous perdu à tenter de joindre une ligne occupée? Vous pouvez maintenant continuer tranquillement vos activités grâce au Mémorisateur, qui surveille la ligne pendant 30 minutes, ou jusqu'à ce qu'elle se libère!

Et combien de fois vous êtes-vous précipité sur un téléphone qui sonnait? Avec le Mémorisateur, laissez sonner! Puis, dès que vous êtes disponible, composez tout simplement un code et vous êtes en communication avec votre dernier correspondant.

Le Dépisteur

Le Dépisteur vous permet de démasquer les importuns

Voici enfin une façon d'en finir avec les appels de menace! Avec le Dépisteur, si vous recevez un appel de menace ou importun, raccrochez et composez un code. Le numéro d'où provient l'appel sera mis en mémoire chez Bell et pourra être divulgué en cas de poursuites judiciaires.

Le Sélecteur

Le Sélecteur élimine les appels indésirables

Ne serait-il pas agréable de réacheminer les appels indésirables et de répondre seulement aux appels que vous voulez? Le Sélecteur vous offre la possibilité de faire réacheminer les appels provenant de certains numéros (vous pouvez mettre jusqu'à douze numéros en mémoire) vers le message suivant. «L'abonné que vous désirez joindre préfère ne pas prendre de communications en ce moment». Vous pouvez aussi ajouter le numéro de votre dernier correspondant à la liste, même sans connaître son numéro. Vous préservez ainsi votre intimité tout en étant présent aux personnes à qui vous voulez parler.

Il y a des restrictions

Le Service de gestion des appels est offert dans certains secteurs aux clients de résidence et d'affaires monolignes et fonctionne lors d'appels établis par la composition automatique dans les secteurs desservis par la technologie du SGA. Le service s'étendra graduellement aux appels interurbains venant des secteurs desservis par les SGA. Lorsqu'une fonction du SGA ne pourra être en service au cours d'un appel, un message vous en informera. Le SGA n'est peut-être pas offert dans votre secteur.

Le SGA dissuade les auteurs d'appels importuns

Le SGA contribuera grandement à préserver votre intimité et votre sécurité. L'existence même du SGA dissuadera bien des auteurs d'appels ennuyeux car ils ne sauront pas si vous êtes abonné au SGA ou non.

Ainsi, chaque fois que vous appellerez un abonné au SGA, votre numéro de téléphone sera transmis à cette personne (à moins de limites techniques)... sauf si vous faites composer l'appel par le téléphoniste. Cela s'applique également aux numéros qui ne sont pas dans l'annuaire.

Si vous habitez dans la région de Montréal et que vous voulez passer votre commande, appelez dès maintenant au

279-8638

L'appelant peut demander de contourner les fonctions du SGA

Bell offre en effet la possibilité d'éviter que son numéro de téléphone soit transmis. Si vous souhaitez que votre numéro de téléphone ne soit pas communiqué lors de certains appels, vous pouvez passer par le téléphoniste (en faisant le «0») et lui demander d'établir la communication. Le téléphoniste établit sans que votre numéro ne soit transmis. Des frais de 0,75 par appel sont ajoutés à votre compte. Les appels de victimes de violence familiale sont exemptés des frais d'appel. Bell est désolé de ne pas offrir la liste des numéros admissibles à Montréal et invite les responsables à communiquer avec le service à la clientèle pour connaître les numéros admissibles.

Québec contre l'inclusion du droit de propriété dans la Charte

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec va s'opposer à l'inclusion du droit de propriété dans la Charte canadienne des droits, a fait savoir hier le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard.

Interrogé en commission parlementaire par la péquiste Louise Harel, député d'Hochelega-Maisonnette, le ministre Rémillard a indiqué que le Québec exercera son droit de retrait si une majorité parmi les autres provinces canadiennes exige qu'un tel droit soit inclus dans la Charte canadienne des droits de la personne.

M. Rémillard a signalé que l'inclusion de ce nouveau droit « veut dire que les tribunaux auront à se prononcer sur l'étendue d'un tel droit, ce qui amène des conséquences juridiques sérieuses ».

La commission parlementaire devant laquelle M. Rémillard a fait cette déclaration étudie justement une révision en profondeur du Code civil québécois, et notamment des règles de ce Code qui régissent la propriété au Québec.

«Le Québec a toute la latitude nécessaire pour dire non à un tel amendement constitutionnel, ce qui veut dire qu'on opérerait pour un retrait», a annoncé M. Rémillard.

Le ministre Rémillard a signalé que plusieurs pays, dont les États-Unis, ont refusé d'inclure le droit de propriété dans leur Charte des droits de la personne, justement à cause des conséquences majeures qu'une telle inclusion comporte.

Le ministre a également opiné que la province d'Ontario « va y penser à quelques reprises » avant de se résoudre à accepter un amendement constitutionnel qui inclurait le droit de propriété dans la Charte.

Intégrité de la Charte

Par ailleurs, M. Rémillard a également critiqué ceux qui défendent «l'intégrité» de la Charte fédérale des droits.

Plusieurs provinces pourraient en utilisant leur droit de retrait, se dissocier lorsqu'on voudrait inclure de nouveaux droits dans la Charte, comme des droits économiques ou sociaux.

Dans un tel cas, la Charte des droits « varierait d'une province à l'autre », a signalé le ministre de la Justice.

«Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il faut protéger l'intégrité de la Charte canadienne. Cette Charte est là pour refléter les objectifs et les orientations fondamentales en matière de droits, mais ses auteurs ont manifestement voulu laisser une souplesse par la formule d'amendement», a-t-il dit.

M. Rémillard a également rappelé qu'au besoin, le Québec peut toujours utiliser la clause «nonobstant» pour protéger une capacité législative de l'Assemblée nationale.

«Je n'aime pas personnellement la clause nonobstant mais elle est une sécurité qui peut être utilisée pour le bien public», a-t-il rappelé.

Le ministre a conclu en indiquant que le ministère de la Justice analyse actuellement de très près toutes les implications de l'inclusion du droit de propriété dans la Charte canadienne.

Bell
des gens de parole

L'affaire Michel Gravel: le juge réfléchit sur l'ordonnance de non-publication

YVES BOISVERT

Le juge Louise Lamarre-Proulx, qui entend l'affaire de l'ancien député Michel Gravel à la Cour canadienne de l'impôt, a décidé hier de s'accorder une période de réflexion afin de décider si elle doit lever l'ordonnance de non-publication qu'elle a rendue de son propre chef, il y a deux semaines.

Hier, l'avocat de trois médias (*The Globe and Mail*, *Radio-Canada* et *The Gazette*), Me Marc-André Blanchard, tentait de convaincre le juge de revenir sur sa décision.

Le juge Lamarre-Proulx entend le litige qui oppose l'ex-député conservateur Gravel au fisc fédéral. M. Gravel avait été condamné à un an d'emprisonnement pour trafic d'influence et corruption, en 1989. A l'occasion de «soirées», il avait recueilli des fonds d'hommes d'affaires désireux d'entrer en contact avec des membres du gouvernement, dans l'espoir d'obtenir des contrats.

Après ces révélations, le fisc a cotisé M. Gravel pour les 40 000 \$ qu'il avait reçus frauduleusement, et pour lesquels il n'a pas payé d'impôt.

Son procès devant la Cour fédérale de l'impôt a débuté le mois dernier, et, après deux jours d'audition, il a été reporté à hier.

Mais voilà qu'une semaine après avoir suspendu le procès, le

juge Lamarre-Proulx a décrété un interdit de publication s'appliquant à la suite du procès et à ce qui avait été dit devant elle (et rapporté à pleines pages dans les journaux!).

Pourtant, ni l'avocat de Revenu Canada, ni l'avocate de M. Gravel n'avaient demandé un interdit de publication.

En entrevue hier, Me Blanchard, un spécialiste du droit de la presse, a confié qu'il ne connaissait aucun cas, au Québec, où un juge a agi de la sorte, sans convoquer les parties.

Le juge Lamarre-Proulx a expliqué hier qu'elle avait émis cette ordonnance pour faire respecter l'ordonnance d'exclusion des témoins qu'elle a rendue dans ce procès. En vertu de cette ordonnance, les témoins n'ont pas le droit d'être dans la salle d'audience pendant qu'un autre témoin donne sa version des faits, de façon à ne pas être influencés. Si les propos de ce témoin, devant la cour, sont rapportés dans les médias, c'est un peu comme si les autres témoins étaient dans la salle de cour, et il ne sert plus à rien de les exclure, argue le juge.

Mais voilà, la quasi-totalité des procès, tant au civil qu'au criminel, se déroulent avec une exclusion des témoins! Ils se déroulent néanmoins en public.

Me Blanchard, qui a qualifié la situation d'«incongrue», a argué que, de toute manière, si un témoin voulait savoir ce que les au-

tres disaient pour ajuster son témoignage, il n'avait qu'à envoyer un «espion» dans la salle d'audience. Il faut présumer que les témoins vont venir dire la vérité de bonne foi, a-t-il dit.

Selon Me Blanchard, il y a d'autres moyens de préserver la «virginité» des témoins, sans violer la liberté de la presse. On peut par exemple, en contre-interrogatoire, vérifier jusqu'à quel point ils ont été influencés par ce qu'ils ont entendu ou lu dans les médias.

L'avocat des organes de presse a souligné aussi que l'ex-ministre conservateur Roch LaSalle, qui doit être un témoin important dans cette affaire (on n'a plus le droit de dire pourquoi!) s'est permis de faire des commentaires publics à de nombreuses reprises depuis la suspension du procès, entre autres lors d'une longue entrevue avec Jean-Luc Mongrain, sur le réseau TVA, où il a abordé directement les faits de la cause.

Parlant de M. LaSalle, le débat d'hier a reporté à une date indéterminée son témoignage. Après avoir attendu une partie de l'avant-midi dans l'anti-chambre de la salle d'audience, M. LaSalle a déclaré que, quoi qu'il arrive, il «respectera la décision de la cour».

L'avocate de M. Gravel, Me Chantal Tremblay, ne s'est pas opposée à la levée de l'ordonnance de non publication. Le juge n'a pas dit quand elle rendrait jugement.

Québec prolonge «Mon taux, mon toit»

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a décidé de prolonger son programme appelé «Mon taux, mon toit», un programme d'aide financière à la construction domiciliaire.

La décision, prise à la réunion

hebdomadaire du Conseil des ministres, a été annoncée hier par le ministre de l'Habitation, Claude Ryan.

La date limite pour installer les fondations de la maison a été reportée du 30 septembre au 15 novembre 1991 tandis que la maison devra être terminée avant le 31 mars 1992 au lieu du 31 décembre 1991 pour être admissible

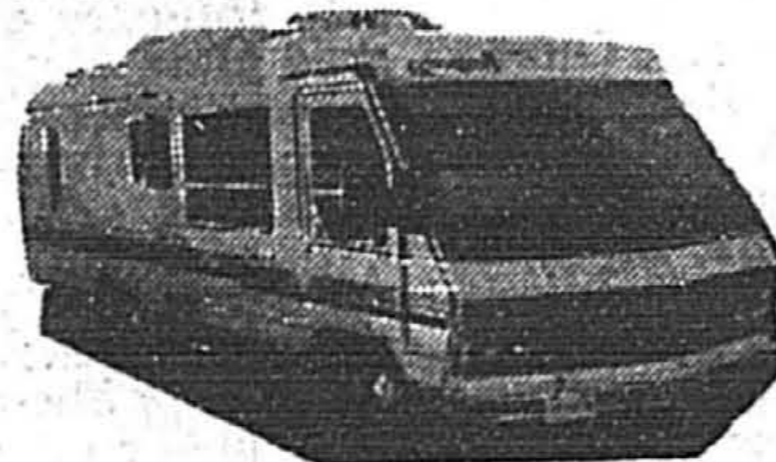
aux subventions, a indiqué M. Ryan.

Ce prolongement devrait permettre à quelque 3000 maisons neuves additionnelles de se qualifier pour le programme d'aide «Mon taux, mon toit», a expliqué M. Ryan. Jusqu'à maintenant, 10 500 maisons ont bénéficié du programme, ce qui a impliqué une aide gouvernementale totale de 78 millions.

GIGANTESQUE EXPOSITION

DE MOTORISÉS USAGÉS

ACCEPTONS TOUTES SORTES D'ÉCHANGES



SUR SEMAINE
Venez visiter notre magasin de pièces
EN SPÉCIAL: ANTIGEL NON TOXIQUE A
4\$ le gallon

Plus de 30 motorisés usagés à visiter à l'intérieur d'une vaste salle de montre.

À partir de

9 900\$

Financement spécial jusqu'à 10 ans.

- Citation
- Pace Arrow
- Triple E
- Mini Citation
- Coachmen
- Winnebago
- Fifthwheel ou 5e roue
- Overland Pusher avec turbo-diesel

LEBLANC inc.
CENTRE DE ROULOTTES MOTORISÉES

1275, des Laurentides, Vimont, Laval 663-7941
(Au sud de l'autoroute 440) Montréal 383-8585

POUR LIQUIDATION ANNUELLE

À NE PAS MANQUER

DU 11 AU 19 OCTOBRE '91

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au vendredi de 9 h à 21 h.
Samedi de 9 h à 17 h.
Dimanche fermé



Mais

dans La Presse

évidemment!



CLUB Multi-points

Pour accumuler rapidement et facilement un très grand nombre de Multi-Points, empresses-vous de rechercher tous les jours les quatre codes Multi-Points de *La Presse*. C'est notre façon à nous de souligner l'intérêt que vous nous portez quotidiennement. Plus vous accumulerez de points, plus vite vous comprendrez jusqu'à quel point c'est enrichissant de lire un quotidien qui vous permet de réaliser autant d'économies sur une foule d'articles du catalogue Multi-Points. Mais dépêchez-vous... Les codes ne sont valables que pour une durée de 24 heures, point!

La Presse

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ

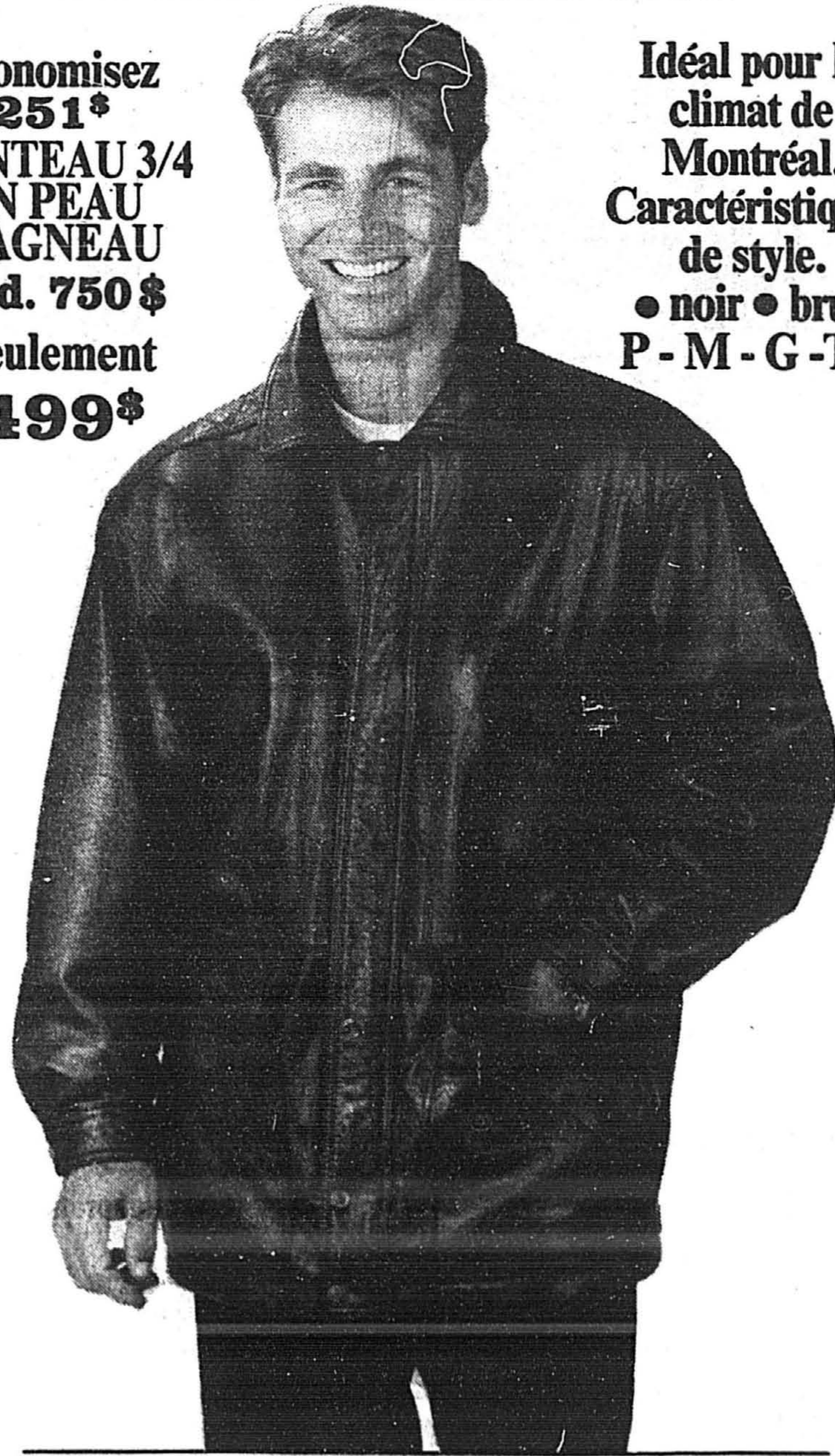
AUSSI EXCITANT!



Les journées froides ne sont pas encore là, mais voici un chaud manteau 3/4 offert à un prix qui réchauffe. Hâtez-vous.

Économisez
251\$
MANTEAU 3/4 EN PEAU D'AGNEAU
Ord. 750 \$
seulement
499\$

Idéal pour le climat de Montréal.
Caractéristiques de style.
• noir • brun
P - M - G - TG



• LA PLACE VERTU • CENTRE ROCKLAND • 960 O., STE-CATHERINE
• MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • PROMENADES SAINT-BRUNO
• GALERIES D'ANJOU • CARREFOUR LAVAL • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

American Express, Visa, MasterCard, Diners, carte A. Gold & Sons

Vidéotron ltée CFTM CKAC73AM CITE BANQUE NATIONALE Notre banque nationale

Pour en savoir davantage sur le Club Multi-Points, composez, à Montréal, le 251-8688 ou sans frais, le 1-800-563-8688

Bourbeau promet «un très grand ménage» dans la formation professionnelle

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre québécois de la Main-d'oeuvre, André Bourbeau, promet «un très grand ménage» dans le domaine de la formation professionnelle, une politique globale qui simplifiera l'accès à la formation par la création d'une Société de développement de la main-d'oeuvre.

Le kyrielles d'initiatives du Québec dans ce secteur sera ramenée à quatre programmes seulement. Il y aura une «mème porte d'entrée pour tout le monde», les «Sociétés de développement de la main-d'oeuvre». Celles-ci seront proposées dans un projet de loi que le ministre se propose de déposer d'ici deux semaines à l'Assemblée nationale.

«Les gens frapperont à une porte pour la formation, et non pas six ou sept comme c'est le cas actuellement», espère-t-il.

Les Commissions de formation professionnelle seront maintenues. Leur rôle sera accru mais elles deviendront des Sociétés «régionales» de développement, le squelette du réseau en province. Ces sociétés préviendront des gestions «tripartites, formées par le gouvernement, les employeurs et le marché du travail. «C'est la

formule utilisée par tous les pays qui ont du succès en la matière», a fait valoir hier M. Bourbeau à son entrée à la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Aussi, lorsque la formation professionnelle deviendra de compétence provinciale, comme le prévoient les propositions constitutionnelles fédérales, «le Québec sera prêt», a soutenu M. Bourbeau.

Cette nouvelle «société québécoise» aurait à gérer la portion québécoise du fonds de l'assurance-chômage, une suite logique à la décision fédérale de resserrer les liens entre l'assurance-chômage et la formation, a-t-il fait valoir.

Sur le contentieux avec Ottawa qui distribue actuellement des millions pour la formation par l'entremise de nouveaux «groupes de coordination», M. Bourbeau attend une réponse du gouvernement fédéral d'ici 15 jours. Ottawa dépense «d'énormes sommes» — 55 millions — dans la formation sans passer par les canaux habituels, les Commissions (provinciales) de formation professionnelle. Ottawa parle plutôt de 12 millions; «nous devons prendre sa parole mais les indications qu'on a c'est que c'est énormément d'argent», a soutenu M. Bourbeau.

Ottawa finance de nouveaux

groupes de coordination» pour acheter de la formation à l'intention de chômeurs. Ces groupes «n'ont aucune expérience, aucune connaissance de nos priorités», dira M. Bourbeau.

Joint par La Presse, le Mouvement Action Chômage de Trois-Rivières a confirmé avoir été approché par Ottawa pour faire de la formation, une offre qui a surpris les membres de ce mouvement qui se voyait uniquement comme un groupe de pression.

«N'importe quelle municipalité, chambre de commerce au Québec peut devenir un courtier en formation; cela ne répond pas aux ententes que nous avons avec Mme McDougall (Barbara, le prédécesseur de M. Valcourt à Emploi et immigration Canada)».

En revanche, selon les informations colligées, plusieurs adjoints de députés libéraux provinciaux, et même de ministres du gouvernement Bourassa collaborent à l'élaboration de ces groupes officiellement dénoncés par Québec et généralement financés par Ottawa.

M. Bourbeau a dit hier que son homologue fédéral, Bernard Valcourt, semblait surpris lors d'une rencontre vendredi dernier, de la

perception du gouvernement du Québec. «Il pensait que le problème n'était pas si étendu, et fut surpris de la recherche que nous avons réalisée», a résumé M. Bourbeau. «Ottawa est un gros

gouvernement. Parfois des choses sont faites, dans le champ, d'une façon différente de ce qu'attendait le ministre», a expliqué M. Bourbeau. Selon lui il est plausible qu'Ottawa ait adopté une po-

litique de «terre brûlée» et ait cédé d'au moins tirer les bénéfices politiques d'une série de dépenses importantes dans un champ d'intervention qu'il se prépare à quitter.

Cessez de vous gratter la tête. Venez plutôt gratter la nôtre!

Cette semaine à la Boutique électronique vous allez gratter un billet chanceux qui vous donnera un rabais de 5% à 50% sur tout achat.

Harman Kardon SONY Axiom
LECTEUR LASER CARROUSEL 5 DISQUES

Un complet 3 pièces!
Écoutez la pureté d'un récepteur Harman \ Kardon numérique, jumelé à un lecteur laser Sony 5 disques carrousel programmable à lecture aléatoire, le tout accompagné d'une excellente paire d'enceintes acoustiques canadienne Axiom. De plus obtenez gratuitement 5 disques laser de votre choix, une valeur de 100\$.
Grattez entre 44.40\$ et 440.00\$ de rabais!

Étonné?
La boutique croit que le lecteur laser est un élément essentiel pour toute chaîne audio, voilà enfin l'occasion rêvée de vous offrir un lecteur laser carrousel à 5 disques programmable à un prix renversant!
Grattez entre 74.50\$ et 74.50\$ de rabais!

LA BOUTIQUE ÉLECTRONIQUE

CEC 149.95

- 6050 Métropolitain est 255-6050
- 1679 St-Martin Laval 687-7500
- 6380 St-Hubert 272-7441

Le mois de la DÉCO rénovation

RABAIS DE 30% sur les prix de détail suggérés du papier peint "Decorlux" sur commande spéciale seulement. 365701X **Decorlux**

PÈNE DE SÉCURITÉ modèle D9491-1 fini laiton luisant ou chrome satiné • verrouillage automatique 694885X **33.99**

CÉRAMIQUE MURALE 6" x 8" • modèle "Corinto" • choix de couleurs 343944X **MAPEI** 1.69

PORTE PLIANTE EN LAUAN • 1 3/8" x 80" • prête à l'emploi • quincaillerie incluse 230142 **PREMDORC** 33.99

PEINTURE émail blanc semi-lustré au latex intérieur (162-110) 765225 **SICO** 26.49

CUVE À LESSIVE • 22 7/8" x 25 3/8" x 32 1/2" • blanche 725493 **Spartan** 17.99

PORTE DE GARAGE 6' x 7' • à sections en aluminium • 8 couleurs disponibles • rainures, motifs embossés • serrure intérieure • facteur isolant de R-14.5; coupe-vent blanc en PVC; • porte originale enlevée. Le prix comprend une installation normale dans une ouverture déjà existante et inclut encore modification à la structure de l'habitation. **BRICO** GARAGE **999**

LE PRÊT RÉNOVATION OBTENEZ ENVIRON **4%** DE RÉDUCTION sur les taux du "prêt-rénovation" de la Banque Laurentienne. A DUX PRIVILEGE 5% SUR LES TAUX DE LA BANQUE LAURENTIENNE. EXEMPLE: un prêt de 20 000\$ sur 60 mois à un taux de 7,9% coûtera 17,22\$ par mois. Informez-vous des conditions auprès du directeur de votre succursale Brico Centre ou à l'une des succursales de la Banque Laurentienne.

BRICO CENTRE
LE SUPERMARCHÉ DE LA DÉCORÉNOVATION

En collaboration avec:
CKAC73AM **CITE 107.3 FM** **BANQUE LAURENTIENNE**

C'est rien de trop beau pour mon bungalow!

Montreal-Nord 11401, boul. Pie IX (près Henri-Bourassa)
Anjou 7200, boul. des Rosebays (adj. aux Galeries d'Anjou)
Laval 1655, boul. Le Corbusier (face au Centre Laval)
Brossard 7400, boul. Taschereau (Place Portohello)
Kirkland 3150, boul. St-Charles (face à Wegico)
Langueville 2665, ch. Chambly (coin Jacques-Cartier)
Montreal 7243, rue Waverly (coin Jean-Talon)
LaSalle 2199, rue Lapréte (coin Newman)

PASSEPORT-BEAUTÉ
AUTOMNE 91
VISA POUR LA GRANDE AVENTURE DE LA BEAUTÉ
à la Baie, jusqu'au 12 octobre 1991
PLACE À LA BEAUTÉ!

Rideau sur les nouvelles collections automne-hiver des grands noms de la beauté!
Venez vivre de grands moments, jusqu'au 12 octobre 1991!

L'ORÉAL VOUS INVITE À DÉCOUVRIR PLÉNITUDE, DÈS AUJOURD'HUI

Une gamme complète de produits de soins pour tous les genres de peau

Vous pourrez compter sur nos produits pour prendre soins de votre peau et pour réduire les effets du vieillissement. Au choix: 8 produits à base de lipo-protéine et de pro-vitamine, 4 produits de soins essentiels et 3 produits de soins intensifs.

PRIME
À l'achat de tout produit Plénitude de l'Oréal, vous recevrez, sans frais supplémentaires, une lotion Action liposomes, 10 ml.

À la Baie: centre-ville de Montréal, Carrefour Laval, Centre Rockland et Galeries d'Anjou. En vigueur jusqu'au 12 octobre. Une prime par personne. Tant qu'il y en aura.

L'ORÉAL PLÉNITUDE
la Baie